Number/
Numéro

1

Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

Rapport Annuel 1981-82

mai 1982

Volume I

Rapport des comités

INDEX

NO:	NOM DU COMITÉ	PAGE
(1)	Québec/Terre-Neuve	/ 1
(2)	Étude des lois	/ 5
(3)	Bases d'étalonnage	/12
(4)	Discipline	/14
(5)	Arbitrage des comptes	/15
(6)	Examinateurs	/18
(7)	Revue	/20
(8)	Profession élargie	/28
(9)	Inspection professionnelle	/29
(10)	Centenaire	/30
(11)	Réglementation	/37
(12)	Relations publiques	/40
(13)	Formation continue	/44
(14)	Assurance-professionelle	/46
(15)	Congrès	/50
(16)	Fonds Joncas	/51
(17)	Banque de données	/59
(18)	Triangle (ad hoc)	/60
(19)	Publicité (ad hoc)	/63
(20)	Rapport du délégué au conseil Inter-Professionnel du Québec	/64

(1) COMITÉ QUÉBEC/TERRE-NEUVE

Directeur responsable : Jules Couture

Liste des membres :

Paul Lachance : président
Louis J. Arcand
Edgar Porter
Séverin Pelletier
Guy Béliveau
J. André Laferrière
Roger Morais

Ce comité a décidé de se saborder pour l'année 1981-82 et pour justifier cette décision je vous inclus en lieu et place d'un rapport officiel, la liste des considérations retenues par le Comité lors de sa dernière réunion tenue le 24 septembre 1981.

CONSIDÉRANT qu'en 1967 le gouvernement du Québec créait la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, dont le mandat était de:

A) faire une étude exhaustive des frontières du Québec, particulièrement celle du Labrador;

B) faire une consultation adéquate auprès des organismes ou personnes qualifiés à émettre des opinions en matière de frontière tant sur les plans juridique, politique et technique;

C) faire des recommandations qui serviraient de directives pour l'avenir au Gouvernement québécois;

CONSIDÉRANT que dans les recommandations de la Commission Dorion, l'une de celles-ci demandait la création d'un organisme permanent dont la fonction serait de colliger et de tenir à jour toute la documentation pertinente aux problèmes territoriaux du Labrador ainsi qu'aux autres problèmes territoriaux du Québec;

CONSIDÉRANT que le Service de l'Intégrité du territoire, présentement rattaché à la Direction générale des levés légaux du ministère de l'Énergie et des Ressources a pour mandat de:

a) assurer la continuité de la Commission Dorion;

b) fournir les renseignements requis par les différents services gouvernementaux;

c) conseiller le Gouvernement en matière de l'intégrité du territoire;

CONSIDÉRANT que les archives de la Commission Dorion ont été transportées au Service de l'Intégrité du territoire, qui continue de recueillir toutes les cartes et tous les documents relatifs aux frontières et que les documents non confidentiels peuvent être consultés sur demande (le Service possède actuellement plus de 5000 documents cartographiques dont le tiers (1/3) environ concerne la région du Labrador);

CONSIDÉRANT que suite à deux recommandations majeures de la Commission Dorion (Rapport de synthèse no 35 paragraphe A et B) le Gouvernement du Québec n'a entrepris aucune démarche de nature judiciaire, devant quelque tribunal que ce soit, mais poursuit toujours des négociations politiques avec le Gouvernement de Terre-Neuve, à l'effet d'en venir à une délimitation rationnelle de la frontière du Labrador

qui épouse mieux la réalité géographique et économique que ne le fait le tracé de 1927;

CONSIDÉRANT que la lettre du Ministre des Affaires intergouvernementales, l'honorable Claude Morin, confirme qu'il y a négociation entre les deux provinces et que notre projet serait (au conditionnel) l'étape ultime d'un processus de règlement qui ne peut être que politique;

CONSIDÉRANT que toute intervention de la part de l'Ordre, pendant l'étape des négociations bipartites, pourrait être mal interprétée par les autorités provinciales et qu'il faille user de prudence en nous abstenant de tout geste pouvant nuire auxdites négocations;

CONSIDÉRANT que depuis 1949 la ligne frontière Québec/Terre-Neuve, étant une ligne interprovinciale, relève de la juridiction par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1871 (34-35 Victoria; ch. 28 R.U.) et que toute loi fédérale passée à cet effet doit se faire après une entente préalable entre les provinces qui ratifient cet accord par des lois provinciales parallèles;

CONSIDÉRANT que le législateur a attribué au Ministre de l'Énergie et des Ressources le pouvoir et la responsabilité du maintien et du respect de l'intégrité territoriale du Québec par le chapitre 81 des lois du Québec 1979, art.12, paragraphe 10.

En conséquence de ces multiples considérations il apparaît évident aux membres du comité que:

1 - compte tenu de l'existence du Service de l'Intégrité du territoire et du mandat qui a été confié à ce service gouvernemental, notre comité ad hoc ne peut jouer qu'un rôle duplicatif et fort marginal;

2 - tant et aussi longtemps que les négociations politiques entre Québec et Terre-Neuve n'auront pas abouti à un accord concernant la délimitation, toute étude sérieuse comportant des suggestions pratiques aux problèmes de démarcation est prématurée;

3 - dans la perspective que l'Ordre des arpenteurs-géomètres puisse apporter ultérieurement une contribution valable tant pour l'interprétation d'un accord bilatéral sur la délimitation que pour les problèmes techniques relatifs à la démarcation, il serait plus convenable que le mandat émane de l'autorité reconnue par la loi, soit celle du Ministre de l'Énergie et des Ressources et que des crédits appropriés lui soient attribués pour remplir ce mandat;

4 - enfin, suite aux rencontres qui ont eu lieu au cours de l'été, il y a une conjecture favorable à l'effet d'obtenir du Service de l'Intégrité du territoire les informations pertinentes concernant l'évolution de ce dossier; ainsi les sommes qui ont été réservées dans le budget à votre comité, pourraient être attribuées à des fins spécifiques pour satisfaire des obligations qui sont imposées à l'Ordre par sa propre loi organique et par le Code des professions.

Signé Paul Lachance
Président

(2) COMITÉ DE L'ÉTUDE DES LOIS

Directeur responsable : Benoit Grimard

Liste des membres :

1. Composition et mandat :

Ce comité en est à sa deuxième année d'activité. Vu la disponibilité exceptionnelle des membres cette année, le Comité central a pu former deux (2) sous-comité et un mandat ad hoc leur a été confié.

Le Comité central était formé des membres suivants:

Messieurs Claude Morin, a.g. président
Aimé Carbonneau, a.g. secrétaire (jusqu'au mois de janvier)
Gilles Bellemarre, a.g. secrétaire (à partir du mois de janvier)
Grégoire Girard, a.g.
Raymond Houde, a.g.
Benoît Grimard, a.g. coordonnateur

Le sous-comité "division de Québec" était formé des membres suivants :

Messieurs Jean-Guy Dufour, a.g. président
Gilles Audet, a.g. secrétaire
Réjean Blanchet, a.g.
Marc-André Carrier, a.g.
André Genois, a.g.

Le sous-comité "division de Montréal" était formé des membres suivants :

Messieurs Félix Gendron, a.g. président
Pierre Bilodeau, a.g.
Yves Guillemette, a.g.
Daniel Lacroix, a.g.
Claude Marion, a.g.

Le mandat du Comité central était de poursuivre le travail entrepris l'année précédente et plus particulièrement de s'occuper des questions légales de l'heure et d'expliciter et de contrôler les tâches confiées aux sous-comités.

Le mandat du sous-comité "division de Québec" était d'étudier la possibilité de réduire le délai de responsabilité professionnelle de l'arpenteur-géomètre de 30 ans à 10 ou 5 ans et les implications qui en découlent sur les lois actuelles.

Le mandat du sous-comité "division de Montréal" était d'étudier le rapport de l'Office de Revision du Code Civil pour les parties qui concernent directement la pratique de la profession d'arpenteur-géomètre.

2. Activités du Comité central :

Le Comité central a tenu six (6) réunions durant l'année et les sujets de discussion ont été très variés et très intéressants.

2.1 Formation des sous-comités :

La première réunion a été consacrée à définir les principaux sujets qui seraient discutés durant l'année mais aussi à définir les mandats des sous-comités. A cet effet, les présidents de ces sous-comités ont été invités à participer à cette première réunion. Les mandats de chacun y ont été établis. Le Comité d'étude des lois en était à sa première expérience avec la formation de sous-comités. Si l'expérience se répète l'an prochain, ce que je souhaite, il y aura lieu d'améliorer les échanges entre ces deux (2) niveaux de comités.

2.2 Définition du mot "LOT" dans la loi sur la protection du territoire agricole.

En regard de la loi sur le zonage agricole, le Comité central a eu à se pencher sur un problème qui préoccupe bon nombre de nos collègues. Il s'agit de la définition du

mot "lot" dans cette loi. Plusieurs arpenteurs-géomètres ont constaté que la C.P.T.A.Q. appliquait à la lettre cette définition dans les décisions rendues, ce qui semblait léser bon nombre de propriétaires. Une étude très intéressante et très poussée a été effectuée par notre confrère Grégoire Girard et un texte a été étudié par le Comité. Brièvement il y aurait lieu dans la loi d'utiliser à meilleur escient les mots "à moins que le contexte n'indique un sens différent" et d'y remplacer le mot "lot" par le "terrain" en lui donnant une définition à l'effet qu'un terrain peut être formé de plusieurs lots. Ce texte préparé par M. Girard pourra éventuellement faire l'objet d'une parution dans un prochain numéro de la Revue. Le Comité a également envisagé de convoquer une rencontre avec des représentants de la C.P.T.A.Q. mais certaines circonstances nous ont empêché de le faire.

2.3 Publicité des décisions de la C.P.T.A.Q.

Toujours concernant la loi sur le zonage agricole, une approche doit être faite incessamment auprès de la C.P.T.A.Q. concernant leurs décisions et les déclarations de droits acquis. Le Comité a tenté de cerner les implications et les inconvénients qui pourront survenir dû au fait que la Commission conserve toutes leurs décisions dans leur greffe à Québec.

Cette centralisation de leur documentation ne peut avoir que des inconvénients. Il suffit de penser aux certificats de localisation sur des terrains situés dans une zone verte. Les propriétaires qui ont obtenu une décision favorable de la Commission ont actuellement cette décision à porter de la main.

Cependant, à la suite de mutations de propriété, il faudra que l'arpenteur-géomètre fasse des recherches approfondies avant d'émettre une opinion et éventuellement d'au-

tres professions ou organismes auront des problèmes similaires. Ces recherches seront fastidieuses si la documentation est centralisée à Québec. C'est pourquoi, le Comité a obtenu la permission du Comité administratif d'approcher la Chambre de Notaires afin de former un comité conjoint qui aurait pour mandat l'étude des implications d'une telle centralisation. Les résultats de ces rencontres permettent certainement de rencontrer la Commission afin de leur exposer notre point de vue à ce sujet. De l'avis des membres du Comité, le moyen le plus efficace serait de rendre disponible toutes les décisions de la Commission par l'entremise des bureaux d'enregistrement.

2.4 Droit de la famille

Vous avez reçu durant l'année un article sous forme de communiqué signé par Me Gilles Naud, notaire. Me Naud a répondu à l'invitation du Comité de préparer un texte sur les réformes du Droit familial. Le Comité espère que cette opinion en a informé plusieurs sur cet aspect et remercie M. Naud pour sa bonne collaboration.

2.5 Préparation d'un livre-guide

Le Comité croit qu'un livre-guide réunissant des modèles des principaux documents qu'un arpenteur-géomètre est susceptible de préparer pourrait être un outil indispensable. Ce livre-guide est en préparation et pourra contenir notamment les principales formes de descriptions du territoire, des modèles de certificats de localisation, de piquetage, tout ce qui a trait au bornage, etc...

3. Activités du sous-comité "division de Montréal"

Le sous-comité "division de Montréal" a tenu cinq (5) réunions durant l'année. Ce sous-comité avait pour mandat l'étude du Rapport de l'Office de révision du Code civil. Les membres de ce

sous-comité ont donc dû faire appel à toutes leurs conaissances du droit civil. Le travail accompli à date est remarquable. Etant donné l'ampleur de la tâche, le sous-comité devra poursuivre l'étude l'an prochain, souhait d'ailleurs formulé par les membres de ce sous-comité.

4. Activités du sous-comité "division de Québec"

Le président du sous-comité "division de Québec" a formulé le voeu que son rapport soit présenté intégralement et non intégré au présent rapport. C'est pourquoi on le retrouve en annexe. Cependant, je dois souligner que le Comité central n'a pu se réunir pour entériner les recommandations faites par ce sous-comité. L'étude de ces recommandations sera faite à la prochaine séance du Comité central et le tout sera acheminé au Bureau de direction de l'Ordre si le Comité central le juge nécessaire.

5. Conclusions et recommandations

En terminant, je recommande que le Bureau prolonge le mandat du Comité d'étude des Lois vu le rôle important que ce Comité peut jouer dans l'information des membres et l'assistance qu'il peut lui apporter dans les différents dossiers qui sont actuellement en marche. Je tiens également à remercier les membres du Comité central et des sous-comités pour leur disponibilié et leur grand dévouement à l'avancement et à l'épanouissement de notre profession.

Signé Claude Morin, a.g.
Président

ANNEXE 1

RAPPORT ANNUEL DU SOUS-COMITÉ D'ÉTUDE DES LOIS SECTION DU QUÉBEC RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Formé le 10 septembre 1981, le sous-comité d'étude des Lois, section de Québec s'est vu confier le mandat d'étudier la possibilité de réduire la responsabilité professionnelle trentenaire de l'arpenteur-géomètre en une responsabilité décennale, voir même quiquennale et de circonscrire les implications qui pourraient en découler sur les lois actuelles.

Le comité a tenu pendant la présente année quatre (4) réunions au cours desquelles l'accent a porté sur la préparation d'un questionnaire. Sa distribution auprès des confrères afin de connaître le nombre de cas réels de poursuites en dedans de cinq (5) ans, et dix (10) ans et entre dix (10) et trente (30) ans.

Les arpenteurs-géomètres ont en général, compris l'essence et l'importance ce questionnaire puisque 460 nous l'ont rapidement retourné dûment complété. Des 275 confrères qui se sont abstenus de répondre à notre appel, 150 occupent le champ de la pratique privée alors que 125 opèrent dans la fonction publique.

L'analyse exhaustive des renseignements obtenus permettra la formulation de nos recommandations dans un mémoire présenté à l'Assemblée Nationale lors de l'étude du chapitre de la "Prescription Extinctive" tel que rédigé par l'Office de Révision du Code Civil. L'Ordre aurait le temps de monter un dossier complet sur le sujet puisque l'étude de ce chapitre ne serait pas, selon une information officieuse, entreprise avant 1983 ou 1984.

Conscients de l'importance des renseignements obtenus par le biais de ce document et surtout de leur analyse, les membres de ce Comité, notamment depuis que la présomption est à l'effet que la prescription en responsabilité professionnelle compte à partir du moment où la faute est connue et non du moment où elle est commise, font la recommandation que soient présentées à la connaissance et à l'approbation de nos confrères lors de la prochaine assemblée générale les propositions suivantes :

a) que des fonds dans l'ordre de 500$ soient votés pour l'analyse informatique des renseignements contenus au questionnaire.

b) qu'un rappel ferme soit adressé à tous nos confrères qui n'ont pas encore répondu à ce questionnaire, surtout aux 150 qui oeuvrent en pratique privée.

Ces recommandations font suite à une résolution adoptée par les membres du Comité lors de la réunion du 16 février 1982 pour faire suite à l'attitude prise par le Comité administratif de nous forcer à faire du bénévolat pour analyser manuellement les renseignements recueillis par ce questionnaire. Le Comité a donc résolu de discontinuer toute activité dans ce dossier et de transmettre au Comité central la documentation déjà reçue.

Des remerciements des plus chaleureux devraient être adressés à notre confrère et collègue André Genois qui a gratuitement pris de son temps et utilisé celui de son personnel pour l'informatisation des renseignements consignés sur les premiers quatre cents (400) questionnaires reçus. Ce geste de bénévolat est digne d'être mentionné.

Mes remerciements les plus sincères vont à mes confrères Gilles Audet, secrétaire, Marc-André Carrier et André Genois pour leur collaboration, leur constante disponibilité et leur dévouement inconditionnel.

Signé Jean-Guy Dufour
Président

(3) COMITE DES BASES D'ÉTALONNAGE

Directeur responsable : Gérard Jacques

Président du comité :

Jacques Jobin

Ce présent rapport se veut un résumé très bref des principales discussions du Comité formé par le Bureau concernant la possibilité d'établir des bases d'étalonnage dans différentes régions de la Province.

Il serait opportun de mentionner ici que le Comité de réglementation, dans ce rapport annuel de l'an dernier, portait à l'attention du Bureau des commentaires relatifs à certains règlements. Ceux qui nous intéressent ici l'ont été à l'item 7 dudit rapport concernant les Étalons de mesure.

Il est vrai que l'article 44 de la Loi sur les arpenteurs-géomètres est très explicite en ce qui concernent les étalons de vérifications. De plus, ledit article parle des méthodes reconnues par le Bureau et approuvées par l'Arpenteur-Général. Il semble donc évident que les bases d'étalonnage doivent faire partie intégrante de ces méthodes.

Présentement, une seule de ces bases géodésiques, celle située sur le campus de l'Université Laval, a été reconnue par le Ministre des Terrre et Forêts, à titre d'Arpenteur-Général du Québec, le 18 juillet 1973, comme étalon de longueur officiel pour les télémètres utilisés par les arpenteurs-géomètres du Québec.

Il existe présentement deux autres bases qui ont été établies par le service de la Géodésie du Québec, l'une à Chambly et l'autre dans la région du Lac St-Jean. Ces bases ne sont pas encore reconnues of-

ficiellement par l'Arpenteur-Général, mais pourraient l'être après quelques vérifications supplémentaires dues à certaines instabilités constatées, principalement sur un monument de la base de Chambly.

Le service de la Géodésie du Québec est tout disposé à ériger dès cet été une autre base dans la région de Victoriaville. Les mesures nécessaires à l'établissement de cette base ainsi que les mesures de vérifications requises pour les deux autres, pourraient être faites par le service de la Géodésie en collaboration avec le laboratoire de métrologie du Département de géodésie de l'Université Laval. De cette façon, trois autres bases géodésiques pourraient faire l'objet d'une reconnaissance officielle par l'Arpenteur-Général au plus tard, l'an prochain.

Il semble donc très important que le Bureau fasse une demande officielle au service de la Géodésie du Québec, afin que celui-ci puisse faire le plutôt possible les démarches nécessaires à l'obtention des crédits indispensables à un tel projet.

Par la suite, devant les résultats obtenus, le Bureau pourra être en mesure de constater et de décider s'il est avantageux de continuer l'établissement de telles bases dans d'autres régions du Québec.

Je m'en voudrais de passer sous silence les démarches qui sont faites par monsieur Marcel Gravel de l'Hydro-Québec, concernant la possibilité que celle-ci établisse une base géodésique au nord de Montréal pour ses propres besoins, mais qui servirait par la même occasion les arpenteurs-géomètres de la région. Il est bien entendu que toutes ces bases seront sous la responsabilité du service de la Géodésie du Québec, qui doit s'assurer périodiquement que les critères de précision sont respectés et en être garant auprès de l'Arpenteur-Général du Québec.

En terminant, je tiens à souligner l'aide précieuse que m'ont apportée les confrères Hubert Rousseau, Pierre Tessier et Jacques Lebrun, à l'intérieur de ce Comité.

Signé Dr Jacques Jobin, a.g.

(4) COMITÉ DE DISCIPLINE

Directeur responsable : Jules Couture

Liste des membres :

André Clermont, avocat président
Jacques Sasseville, secrétaire
Séverin Pelletier
W.-P. Laroche
Roger Gélinas
Claude L. Mercier
Gilles Pineault

Le Comité de discipline s'est réuni en février 1982 pour entendre quatre plaintes portées par le syndic de l'Ordre.

Les jugements ont été rendus sur le banc dans deux causes, une troisième a été prise en délibéré; quant à la quatrième, elle a été remise à une date ultérieure à cause de la maladie de l'intimé.

Maître André J. Clermont, avocat, présidait lors de l'audition des causes.

Toutes les auditions eurent lieu au bureau de l'Ordre au 917, Mgr Grandin à Ste-Foy.

Les personnes suivantes faisaient partie du Comité de discipline : W.-P. Laroche, Roger Gélinas, Claude Mercier, Séverin Pelletier, Gilles Pineault, secrétaire adjoint.

Signé Jacques Sasseville, a.g.
Secrétaire

(5) COMITÉ D'ARBITRAGE DES COMPTES

Directeur responsable : Roger Beausoleil

Liste des membres :

Roger Beausoleil, président (Montréal)
Robert Bussières, président (Québec)
Pierre Lacas
Pierre Alarie
Roger Trudeau
Richard Castonguay
Jean-Guy Dufour
Michel Samson
Étienne Blouin

1 - INTRODUCTION

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les activités du Comité peuvent être considérées comme importantes si l'on tient compte du nombre de demandes d'arbitrage formulées, malgré le contexte économique qui a freiné considérablement tout le champ de la construction et qui a malheureusement eu comme voie de conséquence de diminuer d'autant les activités de nombreux bureaux d'arpenteurs-géomètres, principalement en milieu urbain.

Depuis quelques années le nombre de dossier soumis, qui était en constante diminution, passant de 25 en 1977-78 à 10 l'an dernier, a atteint au cours des derniers douze mois le chiffre de 27. Devant cette progression significative nous exhortons nos confrères qui ont à produire des comptes, à fixer des honoraires justes et raisonnables et à prendre le temps requis, si cela s'avérait nécessaire, d'en expliquer le bien fondé à leurs clients.

2 - ACTIVITÉS DU COMITÉ

Afin de rendre ce mécanisme d'arbitrage le plus accessible qui soit à la population, le Comité est divisé en deux sections connues comme étant celles de Québec et de Montréal.

2.1-SECTION DE QUÉBEC

Cette section qui dessert toute la partie est du Québec était composée, en plus du soussigné, de nos confrères Michel Samson, Étienne Blouin et Jean-Guy Dufour, ce dernier agissant à titre de secrétaire. Cette section, qui a pris comme habitude de n'entendre qu'une seule cause par soirée d'audition, s'est réunie 6 fois pour étudier autant de dossiers. Il y a eu audition des parties dans 5 causes. Uniquement une opinion fut émise dans la 6ième, étant donné que celle-ci avait déjà été inscrite en Cour provinciale, division des petites créances. Un jugement favorable au client fut rendu dans 4 des 5 causes auditionnées.

2.2-SECTION DE MONTRÉAL

Cette section qui couvre la partie ouest du Québec et qui était dirigée par notre confrère Roger Beausoleil, était composée aussi de Robert Pelchat, Richard Castonguay, Pierre Lacas et Roger Trudeau, ce dernier assumant le rôle de secrétaire. Cette section a eu passablement de boulot au cours de l'année qui vient de s'écouler, se réunissant à 10 reprises afin d'étudier et d'auditionner 21 causes. De celles-ci, 4 furent réglées de gré à gré, avant la fin des séances d'audition. Parmi les 17 autres causes restantes, 6 jugements furent favorables au client, 8 jugements ont donné gain de cause à l'arpenteur-géomètre et enfin, un jugement est à venir dans 3 autres causes déjà entendues.

3 - RECOMMANDATIONS

Dans les cas de bornage nous suggérons à nos confrères de s'entendre, avant l'exécution des

travaux, avec les avocats si ceux-ci sont présents au dossier ou, si non, avec les parties afin de déterminer le mode de répartition des coûts. Ceci permettra probablement de leur éviter des ennuis et d'accélérer le recouvrement des honoraires demandés.

Quelques confrères ont pris l'habitude, semble-t-il, de faire signer par leurs clients, lorsqu'un mandat leur est confié, une formule par laquelle ils renoncent à leur privilège de pouvoir utiliser la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes. Il va sans dire que cette pratique est condamnable et contrevient gravement à l'esprit du règlement concernant le code de déontologie. Celui qui adopte une telle pratique peut s'attendre à être traduit, tôt ou tard, devant le Comité de discipline!

A l'usage, les membres du Comité ont réalisé qu'il serait avantageux de modifier certains articles du règlement concernant la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes. Nous proposons donc au bureau de l'Ordre de créer un groupe d'étude formé de membres du Comité d'arbitrage afin de préparer un règlement de modification qui remplacerait celui publié dans la Gazette officielle du 25 avril 1979 et qui n'a jamais été promulgué. De plus la préparation d'un tel projet de modification nous permettrait de donner suite à 2 des 3 recommandations que nous formulions l'an dernier.

4 - REMERCIEMENTS

Je tiens à souligner le travail remarquable accompli par tous les membres du Comité, certains depuis plusieurs années. Ceux-ci ont dû consacrer de nombreuses soirées pour s'acquitter de leurs tâches, avec compétence et dévouement.

Signé Robert Bussières
Arpenteur-géomètre

(6) COMITÉ DES EXAMINATEURS

Directeur responsable : Benoit Grimard

Liste des membres :

Guy Bruneau, président
Michel Pigeon
Yvan Bédard
A. Marcel Lachapelle
Jacques Lebrun
Germain Nadeau

LES ACTIVITÉS

Depuis juin 1981, le comité compte dans ses rangs quatre (4) nouveaux membres. Ce sont messieurs Nadeau, Lebrun, Bédard et Lachapelle. Je les remercie particulièrement pour s'être joins à notre Comité qui doit assumer une grande responsabilité et des obligations envers le public en général.

Cette année, nous avons tenu quelques cinq (5) réunions et préparé deux (2) sessions d'examens d'admission à la pratique d'arpenteur-géomètre.

A la session du mois de juin 1981, vingt-neuf (29) candidats sur quatre-vingt-douze (92) inscriptions ont réussi l'examen écrit. A celle du mois de janvier 1982, vingt-six (26) candidats sur soixante-douze (72) inscriptions ont réussi ledit examen.

D'autre part, notre président, monsieur Jules Couture, a procédé à l'assermentation de quarante-neuf (49) nouveaux arpenteurs-géomètres depuis le 1er avril 1981.

LE FAIT NOUVEAU :

Pour la première fois, à ma connaissance, le bu-

reau de l'Ordre a permis à "tout étudiant ayant subi un examen de l'Ordre de pouvoir consulter sa copie d'examen au secrétariat de l'Ordre, en présence du secrétaire général, à la condition qu'il se prévale de ce droit dans un délai maximun de six (6) mois suivant la tenue de cet examen", le tout à compter de janvier 1982. De source officieuse, très peu d'étudiants se sont prévalus de ce nouveau privilège.

CONCLUSION :

Je peux assurer les membres de l'Ordre que le Comité des Examinateurs a joué pleinement son rôle au cours de cette année et a rempli toutes ses obligations.

Je désire remercier tous les membres du Comité pour leur grand dévouement, leur assuidité et leur expérience incontestée qu'ils mettent à la disposition de l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec.

Signé Guy Bruneau
Président

(7) COMITÉ DE LA REVUE

Directeur responsable : Marc Thiboutot

Liste des membres :

Jean-Noël Lechasseur, président
Yves Sicé
Marcel Labrecque
Gilles Pineault
Paul Dorisse
Marc Lasnier
Pierrette Champoux, étudiante
Jocelyn Fortin
Nicole-Claude Berna, secrétaire

Au début des activités, nous avons eu le plaisir d'accueillir quatre nouveaux membres :

- Jocelyn Fortin, représentant de l'Ordre et responsable de la chronique Contact,
- Marc Lasnier, correspondant de la région de Montréal pour la chronique Reflet de ma région et responsable de l'édition de l'Arpentage foncier,
- Nicole Claude Berna, coordonnatrice des activités du Comité,
- Pierrette Champoulx, étudiante, responsable de la chronique La Relève succède à François Dutil, reçu arpenteur-géomètre.

2 - ACTIVITÉS

Au cours de ses activités, le Comité s'est réuni à 5

- Numéro juin-août 1981 (Atlas municipal)
- Numéro octobre 1981 (technologie Doppler)

- Numéro décembre 1981 (Commission de la frontière internationale)

- Numéro février 1982 (cartographie numérique)

- Numéro avril 1982 (centenaire OAGP)

Afin d'augmenter la qualité de publication de la revue à un coût le plus bas possible, nous avons décidé de confier la composition et le montage de la revue au studio de graphisme La Dame de Coeur Inc. Le studio est aussi responsable de la correction des textes et de l'impression de la revue. Jusqu'à maintenant, l'expérience avec cette firme a été heureuse et devrait être considérée pour le mandat de la publication des cinq (5) prochains numéros.

Considérant la participation des membres du comité qui s'échelonne sur quelques années et la nécessité de voir à ce que la publication de la revue se fasse avec régularité, nous avons structuré le Comité en définissant les tâches de chacun des membres et des intervenants. Pour plus de détails, voir l'organigramme du Comité.

Une nouvelle chronique permanente d'arpentage foncier à l'intention des arpenteurs-géomètres a été étudiée et commencera dans le numéro d'octobre 1982. Cette chronique devrait intéresser nos confrères oeuvrant en arpentage légal à émettre des opinions sur des problèmes d'arpentage et aider les intéressés à mieux solutionner les cas difficiles qui se posent souvent dans notre profession.

3 - THÈMES DES PROCHAINES PUBLICATIONS

Les thèmes de publications pour les prochains numéros sont :

- Juin /Août 1982 — La copropriété
- Octobre 1982 — Les municipalités (zone agricole et MRC)

- Décembre 1982 — Microgéodésie (pistes de course - J. Lebrun)
- Février 1983 — Banque de données
- Avril 1983 — Congrès 1983

4 - ABONNEMENTS

Le nombre d'abonnés en 1981 a été de : 3 000 et se répartit comme suit :

- Professionnels 765
- Étudiants 127
- Compagnies 100
- Bibliothèques 8
- Autres 2 000

5 - PUBLICITÉ

La publicité dans une revue professionnelle telle que la nôtre est essentielle d'abord pour financer le plus possible les coûts de la revue et informer les lecteurs des services professionnels et des équipements qu'utilisent les arpenteurs-géomètres. Par conséquent, je vous invite à publier en grand nombre des annonces publicitaires. L'effet de publier avec régularité a permis à la revue d'atteindre une certaine crédibilité; et la qualité du contenu a contribué à augmenter l'intérêt auprès des membres et du public.

6 -CONCLUSION

Comme nous avons déjà dit, la publication de la revue renferme plusieurs étapes de réalisation et nécessite une très grande coordination des efforts de

tous si on désire que la revue soit publiée avec régularité. Même si nous avons atteint une certaine stabilité dans sa forme, des actions ont été prises pour en améliorer le contenu et la langue.

La définition des activités de chacun des membres du Comité, la planification, un an à l'avance, du contenu de la revue ainsi que la qualité des services rendus par le studio de graphisme La Dame de Coeur Inc. ont aidé le Comité de la revue à atteindre ses objectifs et à combler les attentes du bureau de direction.

En terminant, je voudrais rendre hommage à nos doyens du Comité de la revue, soit messieurs J. Roland Pelletier, Paul Dorisse et Jacques Lebrun.

Chacun d'eux, convaincu de la nécessité de la publication d'une revue professionnelle, ont su nous donner par leur audace, leur courage et surtout leur persévérance, un héritage qui fait l'orgueil et la fierté des arpenteurs-géomètres, en particulier des plus jeunes.

En décembre dernier, monsieur Paul Dorisse, membre fondateur et ex-président du Comité de la revue remettait sa démission pour se consacrer davantage à ses activités personnelles.

Monsieur Dorisse est originaire de la région d'Arvida. Il a fait ses études à l'École d'arpentage et sa cléricature chez Joncas Sr. Malouin. Au début de sa carrière, il a réalisé quelques travaux en forêt et a fait de la pratique privée. Plus tard, il entre au Service du Cadastre et il terminera sa carrière au Service de l'Arpentage. Monsieur Dorisse s'intéresse aux mathématiques, à l'astronomie et à la généalogie, il fait de la recherche historique et publiera probablement sur "l'Observatoire de Québec" et sur l'histoire de sa famille. Monsieur Dorisse a été membre de plusieurs comités à l'Ordre. Dans ses temps libres, il fait beaucoup de lecture et est un excellent joueur de quilles depuis une quarantaine d'années.

Le Comité de la revue regrette le départ de monsieur Dorisse, car il a toujours été un excellent collabo-

rateur dans tout ce qu'il a entrepris. Pour toute sa contribution à la cause de notre revue, nous lui disons merci.

Je tiens à souligner le magnifique travail des autres membres du comité et surtout de tous ceux qui de près (par exemple les Comités du centenaire, du congrès, de la formation continue et des relations publiques) et de loin ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de la revue. A tous ces vaillants confrères, aux consoeurs, à tous les dévoués, un grand MERCI.

Aussi, un grand merci s'adresse aux auteurs d'articles et de chroniques, aux annonceurs, et à nos lecteurs pour l'encouragement qu'ils nous ont manifesté tout au long de l'année.

Dans l'histoire, beaucoup d'hommes passent mais les écrits demeurent. Ainsi la revue Arpenteur-Géomètre s'impose et sera le témoignage de vous tous pour les confrères de demain.

Signé Jean-Noël Lechasseur, a.g.,a.f.
Président

COMITÉ DE LA REVUE

RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

Président : Dirige et coordonne d'une façon générale les activités des membres de façon à réaliser le mandat et les objectifs du Comité.

Vice-Président : Assiste le président dans ses fonctions et participe à certaines activités avec les membres du Comité.

Secrétaire : Assure l'administration et le bon fonctionnement du Comité ainsi que la publication de la revue.

Trésorier : Prépare les prévisions budgétaires et les rapports financiers relatifs à la publication de la revue, de la publicité et de l'abonnement.

Ministre : Responsable des activités du comité et assure la compatibilité des décisions du Comité avec les politiques générales du Bureau de direction.

Chroniqueur : Rédige de courts articles ou recueille de l'information bien définie pouvant être publiée régulièrement.

Éditeur : S'occupe de trouver des personnes ressources susceptibles d'écrire des articles sur un thème qu'il aura choisi.

Publiciste : S'occupe de faire de la promotion de la revue auprès des professionnels et de compagnies, au

moyen de l'abonnement et de la diffusion au public général.

Correcteur : S'occupe de corriger tous les textes écrits.

Compositeur : S'occupe de la mise en page de la revue.

Imprimeur : S'occupe d'imprimer la revue.

Distributeur : S'occupe de poster la revue.

COMITÉ DE LA REVUE
ORGANIGRAMME

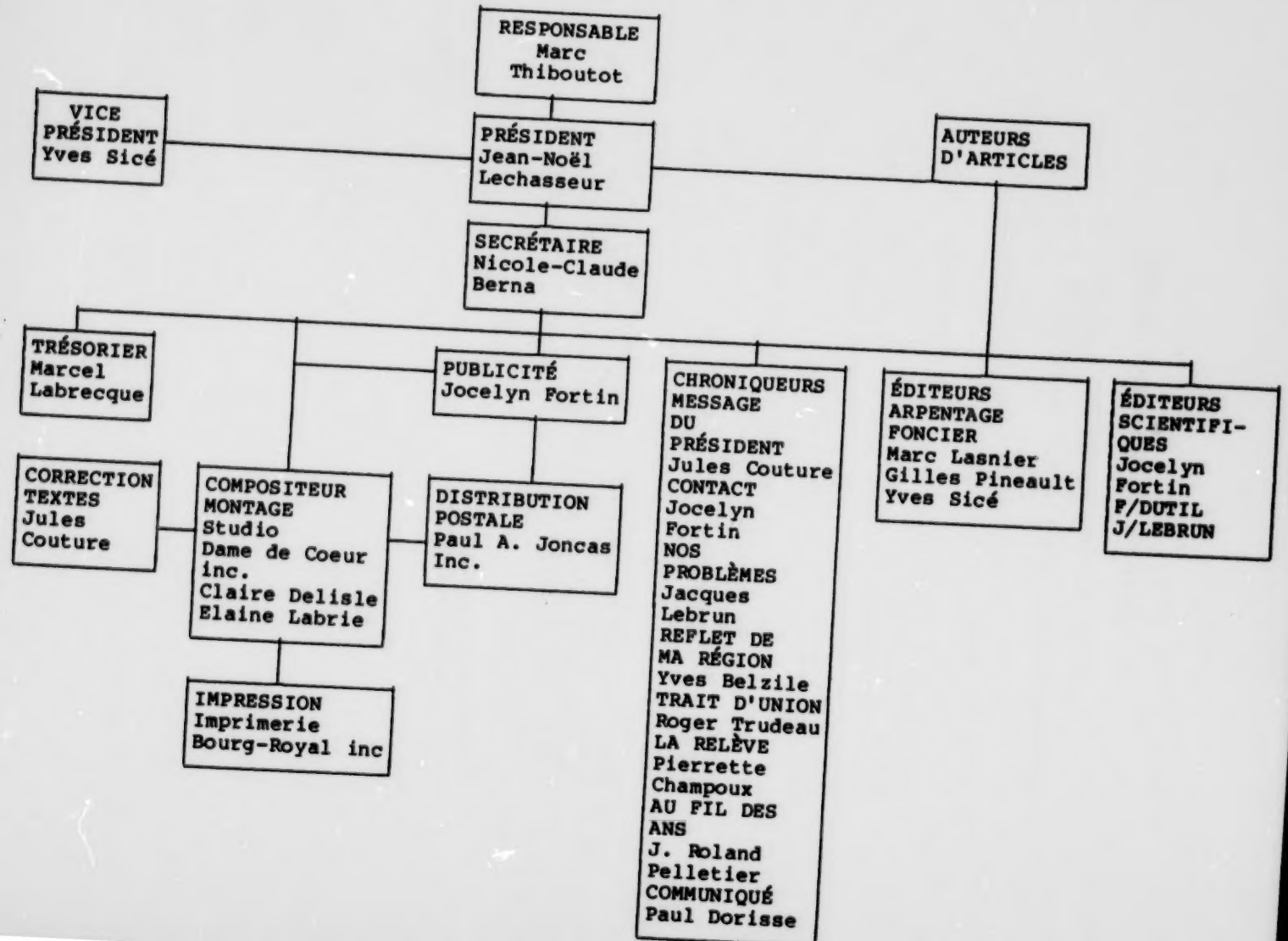

(8) COMITÉ DE LA PROFESSION ÉLARGIE

Directeur responsable : André Gendron

Liste des membres :

André Gendron, président
Denis St-Pierre
Roland Provencher
Ubald Leconte
J.P. Fleury
Paul Tougas

Il importe de préciser que mon comité n'a pas cru bon de se rencontrer puisqu'il nous semblait exister assez d'informations diffusées à ce sujet et qu'il restait d'après nous, maintenant, à concrétiser dans les faits ce besoin d'élargir notre profession.

Pour réaliser cet objectif, l'effort devra se faire d'après nous, d'une part par les cours de formation continue et d'autre part en adaptant les cours donnés à l'Université.

Signé André Gendron
Arpenteur-Géomètre

(9) COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Directeur responsable : Jacques Dupuis

Liste des membres :

Michel Sicé, président
Robert Michaud

Ce rapport fera parti du volume II.

(10) COMITÉ DU CENTENAIRE

Directeur responsable : Jules Couture

Liste des membres :

Pierre Aubé, président
Jules Couture
Denis L. Tremblay
Jean Blondin
Grégoire Girard
Raymond Houde
Jocelyn Fortin

Pour des raisons évidentes, nous publions ici un rapport montrant l'évolution de la situation.

1. Le mandat du comité :

Le Bureau adoptait en date du 8 juillet 1981 une résolution à l'effet de souligner le Centenaire de l'Ordre d'une façon spéciale et mettait sur pied un Comité chargé de l'élaboration et de la réalisation d'un programme d'activités qui soit à la hauteur de l'événement.

2. Les membres du comité :

Les 49 personnes suivantes ont collaboré activement à la mise sur pied et à la réalisation du programme, et il me semble opportun de mentionner que sans leur dévouement, nous n'aurions pu réaliser le dixième de ce qui a été fait.

Par ordre alphabétique, et en sollicitant votre patience, nous saluons donc :

François Arcand, a.g.
Roger Arsenault, a.g.

Denis Beaulieu, a.
Roger Beausoleil, a.g.
Yves Belzile, a.g.
Daniel Bérard, a.g.
Nicole-Claude Berna, adj. adm.
Réjean Blanchet, a.g.
Jean Blondin a.g.
Guy Bruneau, a.g.
Michel Brunel, a.g.
Yvon Bureau, a.g.

Ephrem Chiasson, a.g.
Jules Couture, a.g.

Guy Drouin, publicitaire
Jacques Dupuis, a.g.

Jocelyn Fortin, a.g.
Jacques Fournier, a.g.

André Gamache, a.g.
Denis Gélinas
Yves Giasson, a.g.
Grégoire Girard, a.g.
Benoit Grimard, a.g.

Raymond Houde, a.g.

Suzanne Jacques, a.g.
Normand Jobidon, a.g.

André Lacroix, publicitaire
Martine Laplante, secrétaire
Marc Lasnier, a.g.
W.-P. Laroche, a.g.
Michel Lebel, a.g.
Jean-Noël Lechasseur, a.g.
Ubald Leconte, a.g.
Jean-Luc Léger, a.g.
Gaston Lemay, a.g.
Donald Lord, a.g.

Michel Paquet, a.g.
Michel Paradis, a.g.
Marie Parent, secrétaire
J. Rolland Pelletier, a.g.
Séverin Pelletier, a.g.

Michel Perron, a.g.
Denis Picher, a.g.

Hubert Rousseau, a.g.

Denis L. Tremblay, a.g.
Roger Trudeau, a.g.
Julien Turgeon, a.g.

Denis Vaillancourt, a.g.

Robert Yergeau, a.g.

3. Le programme d'activités :

Tel que nos communiqués périodiques vous en ont informé au cours des derniers mois, les événements suivants ont réalisés.

1. Développement d'un slogan et d'un signature à l'occasion du Centenaire, avec l'aide de l'agence Lacroix Publicité à Ste-Foy.

2. Rédaction, par J. Roland Pelleteir, d'un document-souvenir intitulé "Arpenteurs-Géomètres... un siècle 1882-1982".

- Préparation , par le même auteur, d'une monographie de l'Ordre intitulée : "Arpenteurs de Nouvelle-France".

3. Conception et frappe de dix (10) médaillons d'honneur, en bronze, pour souligner l'activité de membres ayant plus de 5 ans de pratique.

4. Conception et fabrication de vingt-trois (23) plaquettes-souvenir pour rendre hommage aux ex-présidents encore avec nous.

5. Conception et fabrication d'un insigne de boutonnière, or dix (10) carats, illustrant le sigle de l'Ordre.

6. Organisation d'un concours littéraire et de

caricature et d'une chanson-thème.

7. Conception et frappe d'une plaque commémorative en bronze dans le but de rendre hommage à Samuel de Champlain.

8. Préparation et publication de la Revue ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, Édition du Centenaire/avril 1982.

9. Organisation de deux (2) conférences de Presse, l'une à Montréal le 18 février et l'autre à Québec le 6 mai 1982, dans le but de publiciser les activités du Centenaire et de promouvoir la profession.

10. Conception et impression de 20,000 exemplaires d'un dépliant décrivant les activités traditionnelles et l'orientation récente de l'Ordre, en termes de profession élargie.

11. Conception et réalisation d'un message T.V., d'une durée de 30 secondes, et dont la période de diffusion s'échelonne du 19 avril au 6 juin 1982.

12. Participation à diverses émissions radio et/ou T.V. à caractère public : Radio-Canada international, T.V.A./Michel Jasmin (projeté), etc.

13. Participation au Salon de la Jeunesse au Vélodrome à Montréal du 16 au 21 février 1982 et montage d'un kiosque pour l'occasion.

14. Participation à l'organisation du Congrès du Centenaire.

4. Le budget :

Le Bureau a autorisé au total un budget de dépenses de l'ordre de 35,000$ pour l'année 1981-82. Par ailleurs, diverses sources de revenus ont été explorées : campagne financière auprès des membres, les contributions éventuelles d'autres sources comme le

Ministère de l'Énergie et des Ressources, la Société de Cartographie, l'Université Laval, le Ministère des affaires culturelles du Québec, et enfin les revenus de la vente de l'insigne de boutionnière et du document-souvenir.

Les opérations n'étant pas complétées et comptabilisées à cette date, un rapport financier global sera présenté au Bureau sitôt que possible par le Comité.

5. La campagne financière :

Comme vous le savez tous, le Comité a décidé, à l'automne 1981, de mettre sur pied une campagne financière auprès des membres, sur une base de contribution volontaire. L'objectif-cible était de 100,000$. Diverses démarches ont été effectuées afin de susciter des fortes contributions : comités de téléphone à Québec, Montréal et en région, rencontres avec les membres à Québec, Montréal, Rimouski, Jonquière et Mirabel, contacts personnels répétés et divers communiqués du secrétariat. Au moment de la rédation de ce rapport, les résultats de la campagne sont les suivants :

Somme totale souscrite 23,925$
(23.9% de l'objectif)

Nombre de membres ayant soucrit :

- en pratique privée	110
- enseignants	3
- compagnies	9
- gouvernement fédéral et provincial	59
- retraité	1
- étudiant	1
Total :	183

Moyenne par membre ayant souscrit : 130,74$

Nous réitérons nos remerciements à tous les membres qui ont appuyé le projet de la promotion de la profession en y contribuant financièrement.

6. Réflexions sur l'expérience vécue :

Pour une première fois, nous constatons une prise de conscience véritable de l'ensemble des membres, vers un but commun, le Centenaire et la promotion de la profession. Ça, plusieurs nous l'ont souligné et ça augure bien pour l'avenir!

Pour une première fois, nous avons réussi à sensibiliser les membres au point où les employés d'organismes privés, les fonctionnaires, les enseignants, les praticiens en cabinet privé, enfin presque tous les arpenteurs-géomètres, ont semblé réagir positivement à cette démarche commune, malgré quelques réticences marquées au départ. Ça, c'est une nette amélioration sur le passé!

Pour une première fois, nous avons amorcé un programme de promotion de la profession, à l'échelle du Québec, avec un budget important et à l'aide d'une équipe dévouée à la cause! Le résultat est, croyons-nous, spectaculaire, compte tenu des circonstances d'un premier essai!

Pour une première fois, nous avons sollicité tous les membres pour un montant important (200$), sur une base de contribution volontaire et dans un but de promotion de la profession. La réponse fut, malgré tout (24% de l'objectif visé) encourageante pour l'avenir.

7. La promotion de l'avenir :

A la lumière de l'expérience de publicité et de la promotion vécue à l'occasion du Centenaire, nous sommes d'avis qu'une continuité est nécessaire. En 1981-82, nous aurons sans doute créé un impact non négligeable auprès du public avec la promotion du Centenaire et de la profession. Cependant, si le mouvement s'arrête là, nous perdons un impact plus fort pour l'avenir. Nous devons donc poursuivre l'action amorcée et pour ce faire, nous recommandons les lignes directives suivantes :

1. Implication massive du Bureau, à partir de 1982, dans la promotion soutenue de la profession d'arpenteur-géomètre;

2. Mise sur pied d'un comité permanent de l'Ordre, avec mandat de développer, publiciser et promouvoir les intérêts de la profession de l'arpenteur-géomètre;

3. Réserve d'un budget annuel adéquat pour assurer l'atteinte des objectifs visés; nous estimons ce budget annuel à environ 30 000$.

4. Approbation, par l'assemblée générale, d'une cotisation spéciale de 40$ par membre pour des fins de publicité et de promotion pour l'année 1982-1983.

Signé Pierre Aubé,
Président

(11) COMITÉ DE LA RÉGLEMENTATION

Directeur responsable : Jacques Dupuis

Liste des membres :

Maurice Grenier, président
Robert Yergeau
Gérard Bégis
Julien Lacroix
Réjean Gingras

Le comité a tenu cinq (5) réunions. La première, le 5 octobre 1981, au secrétariat de l'Ordre, rue Mgr Gradin, à Québec et les quatres (4) suivantes au Motel Universel à Drummonville, les 26 octobre 1981, 12 janvier 1982, et 25 janvier 1982.

A ces réunions les membres du Comité ont étudié les projets de règlements suivants, qui par la suite, ont été transmis au secrétariat de l'Ordre :

règlement concernant la tenue d'une étude (81/12/08).

règlement concernant le greffe (82/01/12).

règlement No 2, modifiant le règlement concernant les affaires du bureau et les assemblées générales (81/10/26).

règlement No 1, modifiant le règlement délimitant le territoire du Québec en régions aux fins des élections des directeurs au bureau de l'Ordre des Arpenteur-Géomètres du Québec (82/12/08).

Le comité, dans le rapport de ses réunions a suggéré au bureau de l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec, des modifications aux règlements suivants :

1) règlement concernant la norme de pratique re-

lative au piquetage et à l'implantation (82/01/25).

2) règlement concernant la norme de pratique relative au certificat de localisation (82/01/25).

De plus le comité de réglementation a approuvé le projet de refonte du règlement concernant l'assurance-responsablité, projet préparé par le comité de l'assurance-responsabilité (82/01/25).

De tous ces projets de règlements étudiés, le projet de règlement sur la tenue de l'étude, a paru dans la Gazette officielle du Québec, le 27 janvier 1982 et l'avis qu'il a été approuvé par le Gouvernement doit paraître dans le courant du mois de mars dans la Gazette officielle du Québec.

Le projet de règlement sur le greffe doit paraître dans la Gazette officielle du Québec dans le courant du mois de mars.

Le projet de règlement concernant la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation, le projet de règlement concernant la norme de pratique relative au certificat de localisation et le projet de règlement concernant l'assurance-responsablité, doivent être étudiés par les membres de l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec, à l'assemblée générale de l'Ordre, le 6, 7 et 8 mai prochain.
Le projet de règlement No 1, modifiant le règlement relatif aux modalités d'élection du président et des administrateurs de l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec, a paru dans l'édition de la Gazette officielle du Québec, du 6 janvier 1982, sans que ce projet de règlement soit étudié par le Comité de régiementation. L'avis que ce projet de règlement a été approuvé par le Gouvernement doit paraître incessamment.

Le projet de règlement No 2, modifiant le règlement

générales, et le projet de règlement No 1, modifiant le règlement délimitant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au bureau de l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec, ne nous semblent pas avoir été étudiés par le bureau de direction de l'Ordre. Il faut espérer qu'ils le seront l'an prochain.

Je remercie les membres du Comité du travail énorme qu'ils ont accompli cette année. N'eût été leur constante collaboration nous n'aurions pu étudier un si grand nombre de projets.

Signé Maurice Grenier, a.g.

(12) COMITÉ DE RELATIONS PUBLIQUES

Directeur responsable : Gérard Raymond

En 1981-1982 le Comité des relations publiques était composé de Messieurs :

Gérard Raymond, a.g., a.f., président,
Roger Bussières, a.g.,
Denis L. Tremblay, a.g.,
Claude Vincent, a.g.,
Daniel Choquette, administrateur nommé et,
Yves Belzile, a.g., a.f., secrétaire.

Depuis près de deux ans maintenant, une équipe de neuf correspondants de toutes les régions du Québec viennent compléter la composition de notre comité :

Denis Beaulieu, a.g., Abitibi/Témiscamingue,
Roger Bussières, a.g., Outaouais,
Christian Murray, a.g., Laval/Laurentides,
Marc Lasnier, a.g., Montréal/Rive-Sud,
André Roy, a.g., Estrie,
Serge Hamel, a.g., Mauricie,
Claude Simard, a.g., Saguenay/Lac St-Jean et,
Gilles Vanasse, a.g., Est du Québec.

Au dernier congrès de Laval, nous nous sommes réunis pour jeter un coup d'oeil critique sur nos activités de 1980-1981 et jeter les bases du programme de l'année suivante. Nous avons par la suite procéder à l'élaboration de notre plan d'action 1981-1982.

Centenaire

Toutefois à la demande du président de l'Ordre, nous avons modifié notre programme et notre mandat officiel qui consiste à doter l'Ordre d'une politique globale de relations publiques, pour participer activement à la planification et à l'organisation des

nombreuses activités qui viendront souligner le centenaire de notre corporation professionnelle.

En effet lors de quelques réunions informelles du printemps et de l'été 1981 qui regroupaient les principaux responsables des comités du centenaire, du congrès, de la revue et des relations publiques, notre président, Jules Couture, insistait sur l'importance d'orienter nos activités et de concerter nos efforts pour organiser notre centenaire.

Le 6 novembre dernier, les comités administratifs, du centenaire et des relations publiques ont été convoqués à une réunion pour présenter et discuter le programme du centenaire et préciser le rôle de chaque comité.

Parce qu'il est le seul à posséder une structure régionale en place, le comité des relations publiques a été chargé de régionaliser les activités du centenaire. Notre rôle consistait concrètement à :

- collaborer pour définir l'objectif du centenaire et l'image de l'arpenteur-géomètre à projeter (input régional);
- organiser la circulation d'un kiosque mobile dans tout le Québec;
- publier des articles sur la profession d'arpenteur-géomètre dans la presse locale;
- diffuser tout autre type d'information pertinente.

La nature même du mandat qui nous était confié, nécessitait que l'on fournisse aux correspondants régionaux, les instruments de base en matière de communication de presse. Nous avons retenu les services de madame Nicole Gauthier, conseillère en communication de chez CERAC, pour donner un cours pratique visant à préparer les correspondants régionaux à initier et à maintenir des relations avec les médias de leur région.

L'entrée en scène du projet d'une campagne de publicité télévisée a par la suite provoqué un réaménagement majeur des activités et des ressources du programme du centenaire. Nos ressources ont été par le fait même réaffectées et nous avons été profondément impliqués dans la campagne de souscription volontaire déclenchée à cette fin.

La limite Québec/Terre-Neuve

Parce que le rôle de l'arpenteur-géomètre consiste à veiller à la sécurité de la propriété foncière, le comité des relations publiques intervenait au mois de septembre 1980 dans le dossier de la limite Québec/Terre-Neuve en dénonçant la confusion inacceptable qui découlait du fait que cette limite ne soit pas démarquée.

Pour donner suite aux engagements qu'il avait alors pris, l'Ordre mettait sur pied son comité AD HOC sur la question qui entreprit ses travaux l'an dernier. De plus en plus conscient de l'acuité du problème et de l'importance de s'impliquer dans ce dossier, le comité des relations publiques a appuyé le travail du comité AD HOC en procédant, au cours de la dernière année, à une cueillette d'information auprès des gouvernements fédéral, du Québec et de Terre-Neuve, et de d'autres organismes qui ont oeuvré dans ces régions : compagnies d'hydroélectricité, de chemins de fer, etc...

Nous continuons de croire que bien que nous n'ayons peut-être pas le pouvoir décisionnel sur la question, il demeure de notre devoir de tout mettre en oeuvre pour hâter le règlement de cette situation inacceptable.

Chronique régionale

L'an dernier, pour répondre aux désirs de l'Ordre de se rapprocher de ses membres afin d'oeuvrer de manière plus représentative et cohérente, nous avons

mis sur pied un véhicule d'information simple et accessible qui fournit à tous les arpenteurs-géomètres la possibilité de partager ses expériences et de faire part de ses préoccupations.

L'excellent travail accompli l'an dernier par nos correspondants régionaux s'est poursuivi cette année avec la publication de 28 articles dans les 5 chroniques "Reflet de ma région" parues dans la revue de l'Ordre. Les efforts consentis jusqu'à maintenant ne trouveront leur justification qu'en autant que vous utiliserez ce moyen de communication qui est mis à votre disposition.

Prospective

Tout en continuant de contribuer aux réalisations du centenaire, le Comité des relations publiques prônera l'an prochain un retour à son mandat initial dont les objectifs généraux sont le rapprochement du membership et la promotion de la profession. "Se serrer les coudes et promouvoir notre profession", doivent être notre mot "d'Ordre" si nous voulons passer au travers de ces temps difficiles et nous préparer un avenir à la mesure de nos compétences.

En terminant, je tiens à remercier les membres du Comité, et plus particulièrement les correspondants régionaux pour leur travail soutenu et efficace.

Signé Yves Belzile, a.g., a.f.,
Secrétaire

(13) COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Directeur responsable : Gérard Jacques

Liste des membres :

Denis Vaillancourt, président
Roger Arsenault
Réjean Blanchet
Raynald Cyr
Réjean Gagnon
Suzanne Jacques
Jocelyn Fortin
Nicole Claude Berna

Le comité de formation continue a tenu depuis mars dernier, deux sessions de cours qui sans aucun doute, ont retenu l'attention d'un grand nombre de nos confrères.

Le cours de mai portait sur le contentieux municipal et a réuni plus de deux cents membres qui nous ont agréablement commenté leur journée.

La seconde session, celle de novembre, a attiré près de trois cent cinquante arpenteurs-géomètres, soit un total d'environ 60% des membres, montrant ainsi un intérêt toujours grandissant pour la tenue à jour de leur connaissance. Le thème de ces deux jours était la responsabilité professionnelle de l'arpenteur-géomètre. Celle-ci a été étudiée dans toutes ses dimensions.

Jusqu'ici, le projet de faire une session générale et des sessions spécialisées tel que nous vous en faisions part dans notre dernier rapport annuel n'a pas été réalisé. Le deux programmes de cours étant d'intérêt général, ils ont été préparés de façon à rejoindre tous les arpenteurs-géomètres. Il deve-

nait urgent que nous traitions ces sujets et nous l'avons fait à priori.

A quelques reprises, par contre, nous avons été en mesure, tel que nous le projetions d'informer nos confrères de colloques ou de cours qui se donnaient indépendamment des nôtres. C'est avec plaisir que nous avons constaté qu'un certain nombre y ont participé.

Nous avons finalement publié le recueil des notes des cours de l'automme 1980 et du printemps 1981 afin que tous puissent avoir en main et conserver cette excellente source de référence.

Pour l'année qui vient, nous nous proposons de contacter les membres afin de réévaluer les priorités et d'orienter certains sujets qui semblent susciter l'intérêt de plusieurs. Suite à ces commentaires, une session de plus de deux jours sera envisagée pour l'automne.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier sincèrement le Comité qui m'a fermement soutenu et appuyé tout au cours de l'année : Mme Suzanne Jacques, MM. Roger Arsenault, Rénald Cyr, Réjean Blanchet, Réjean Arsenault, Roger Bacon, Jocelyn Fortin et Gérald Jacques sans oublier l'excellente collaboration de notre secrétaire Mme Nicole Claude Berna.

Je vous remercie de votre attention, Monsieur le Président, et je suis persuadé que comme moi, c'est avec grand plaisir que vous constatez l'implication toujours croissante de nos confrères à la réorientation de notre profession vers l'avenir.

Signé Denis Vaillancourt, a.g.
Président

(14) COMITÉ DE L'ASSURANCE PROFESSIONNELLE

Directeur responsable : Roger Beausoleil

Liste des membres :

W.-P Laroche, président
Julien Lacroix
Roméo Caron
Gérard Bégis
Roger Beausoleil
Claude Veschelden
Fernand Bourassa
Julien Turgeon
Benoit Emond
J. André Laferrière

Si d'aventure, il vous arrivait d'avoir un moment libre pour une réflexion profonde, je vous invite à penser à votre portefeuille d'assurance en général et plus particulièrement à votre assurance-responsabilité professionnelle actuellement en vigueur et de lire et relire, s'il vous convient, le rapport du Comité présenté en mai 1981 lors de notre Congrès annuel tenu à Ville de Laval; de plus, si vous avez encore le coeur et l'esprit bien attachés à cet élément important de notre facture professionnel, vous pourrez consulter les rapports d'étape qui ont paru dans notre Revue au cours de l'année.

Et lorsque vous aurez complété toute cette lecture de chevet (on peut certes faire autre chose comme lecture de chevet!) vous vous poserez la question : "mais enfin, se peut-il qu'après toutes les recommandations et rappels à la prudence qui ont été émis, se peut-il que pour l'année juste complétée nous fassions face actuellement à quelques 77 nouveaux sinistres déclarés et en cours de règlement?".

Est-ce possible qu'il y ait plus de sinistres cette

année que les 53 déclarés l'année précédente? En effet, c'est le triste bilan qui nous afflige tous actuellement.

Encore là, ce ne sont que les sinistres déclarés. Que dire des règlements privés hors la connaissance de l'assureur et au grand risque de ces confrères qui cherchent un règlement privé pour sauver leur réputation peut-être? Pour être mieux en mesure de critiquer peut-être? Pour démontrer quoi? Sinon le risque de causer, d'une part un préjudice à l'assureur et au groupe que nous formons, et d'autre part risquer la grande aventure d'un échec avec les résultats et conséquences d'une défranchisation toujours possible en de tels cas.

Messieurs, soyez juste envers vous-mêmes et vos confrères. Comme vous le savez déjà, vos déclarations de sinistres demeurent confidentielles et s'il arrivait qu'un membre du Comité, à cause d'un rebondissement imprévu et requis par l'assuré, vienne à connaître votre nom, vous trouverez parmi les membres du Comité, l'aide qu'il vous faut pour essayer de passer à travers une épreuve qui se présente.

Il faut que vous soyez convaincus de cela et, je ne cesserai de vous le répéter, les membres du Comité, tous sans exception, vous accorderons toute l'assistance technique et morale dont vous pourriez avoir besoin dans des circonstances malheureuses. Pour cela cependant, votre entière participation et franchise sont requises.

Le Comité d'assurance a tenu quinze (15) réunions au cours des six (6) mois débutant en juillet dernier. De ces 15 réunions, il y a eu 4 réunions à comité réduit au quorum de 3 membres pour préparer la cuisine des réunions plénières des 10 membres qui le composent.

Nous avons étudié, réétudié, formulé, reformulé à volonté des amendements à trois projets des règlements importants, amendements qui à l'heure actuelle sont en voie d'approbation à l'Office des Profes-

sions après avoir passé le stage d'examen par le Bureau de l'Ordre et par le Comité de Réglementation.

Ces trois règlements sont :

1) Refonte du règlement sur l'assurance professionnelle erreur/omission;

2) Modifications au règlement des normes de pratique de piquetage;

3) Modification des normes de pratique du certificat de localisation.

Le prochain comité compte proposer au Bureau un projet de règlement sur les normes de pratique sur la topographie; sur la co-propriété (condominium); sur l'auto-assurance; et peut-être un autre règlement sur la tenue des notes d'arpentage.

La motivation des membres du Comité est à son meilleur et on note peu ou presque pas d'absence. Leur travail me paraît formidable et leur intérêt grandit au fur et à mesure qu'ils s'impliquent.

Maintenant, il me faut vous causer du futur de cette assurance-responsabilité. Le renouvellement 1982 a été contenu à la prime de 1981 pour des raisons spécifiques telles que l'étude et la présentation des nouveaux règlements cités plus haut à l'Office des Professions. L'adoption de ces règlements devrait apporter une amélioration dans la pratique, et une diminution du nombre de réclamations devrait se faire sentir au cours de trois ou quatre prochaines années.
Toutefois, comme toutes choses, les frais d'administration de la police; les frais d'avocats et d'enquêteurs retenus par l'assureur suivent le cours de l'inflation. Et le nombre des sinistres de 1981 ayant été mis de côté pour connaître la bonne foi des assurés, il n'en sera certes pas de même lors du prochain renouvellement en 1983 quoi que l'on fasse.

On peut s'attendre à une augmentation du coût de cette assurance en 1983 tout comme vous devez souffrir les augmentations des coûts d'assurance-auto, d'assurance-équipements, d'assurance-maison, etc., compte tenu de la valeur des propriétés immobilières et de la dévaluation du dollar-constant depuis 1976.

Il faut être réaliste et vivre selon le temps actuel. Il vous faudra vous serrer la ceinture au cours de l'année, réduire vos dépenses au minimum de même qu'entamer sur les disponibilités pour vos vacances. Les temps sont durs, on ne cesse de le répéter et chacun se doit d'ajuster son budget en conséquence. Je ne vous raconte pas d'histoires. Nous sommes tous très vulnérables à la situation économique actuelle. De plus, l'inflation galopante ou stationnaire au taux actuel obligera le Comité à recommander fortement au Bureau de l'Ordre de relever la base d'assurance obligatoire de $50,000. au niveau de $100,000. ou plus, pour tous. Déjà cette année, trois réclamations ont été supérieures à la base de $50,000.

Le Comité, de même que l'assureur sont quelque peu surpris de constater le petit nombre de confrères qui ajustent cette assurance-responsabilité à une base de $100,000. Il y a de quoi être songeur. Voudrait-on avoir le maximum de garantie sans en payer le coût?

Que vous dirais-je de plus que ce que vous savez actuellement?

Ce rapport vous laisse songeur et un peu démoralisé face aux hausses éventuelles? Les événements sont là pour démontrer la nécessité de s'astreindre à des limites d'assurance supérieures et d'espérer qu'avec le temps, les affaires reprendront un cours normal, ce que chacun espère, quelle que soit la profession ou le métier qu'il exerce.

Signé W.-P. Laroche, a.g.
Président

(15) COMITÉ DU CONGRÈS

Directeur responsable : Jules Couture

Liste des membres :

Guy Béliveau, président
Marc Lefrançois
Pierre Côté
Yvon Bureau
Paul-André Gagnon
Pierre Aubé
Denis Vaillancourt
Denis L. Tremblay
Michel Robitaille
Claude Vincent
Benoit Emond

COMITÉ FÉMININ

Claudette Couture
Suzanne Béliveau
Hélène Lefrançois
Mado Côté
Lucille Bureau
Marie Gagnon
Henriette Aubé
Danielle Vaillancourt
Lise Tremblay
Marthe Robitaille
Thérèse Vincent
Suzanne Emond

Le rapport du Comité du congrès sera connu plus tard et sera publié dans le rapport annuel, Volume 2.

Signé Jocelyn Fortin
Secrétaire général

(16) COMITÉ DU FONDS JONCAS

Directeur responsable : Jules Couture

Liste des membres :

Guy Béliveau, président
Gilbert Sasseville
Paul-André Gagnon
Jacques Jobin
Jacques Lebrun
Pierre Gagnon
Denis Genest

Né à l'issue de l'assemblée générale du 27 mai 1978, le Fonds Joncas est la concrétisation d'une recommandation du colloque relatif à l'orientation de la profession, recommandation qui traitait particulièrement de l'aide financière que l'Ordre pourrait apporter aux arpenteurs-géomètres désirant poursuivre des études graduées. De plus, cette recommandation souhaitait que l'on trouve une façon de récompenser ceux qui effectuent des travaux de recherche en accordant un prix à la ou aux publications jugées les plus méritantes.

En ce qui a trait à l'attribution d'un prix d'excellence, tel que mentionné ci-haut, les administrateurs du Fonds Joncas sont en train d'étudier les publications récentes qui concernent nos diverses activités, afin d'arrêter leur choix sur le meilleur article préparé par un de nos collègues.

Pour ce qui regarde l'octroi de prêts-bourses à des étudiants inscrits à des programmes de deuxième et troisième cycles, trois nouveaux boursiers se sont ajoutés aux deux bénéficiaires que comptait le Fonds Joncas lors de la parution du rapport annuel 1980-1981. Il s'agit de monsieur Yvan Bédard, qui est

inscrit au programme de maîtrise en géodésie, option gestion foncière, à l'Université Laval; monsieur Claude Lavoie, qui est inscrit au programme de maîtrise "Regional Planning and Resource Development", à l'Université de Waterloo et enfin, monsieur Normand Mongeau, qui est inscrit au programme de maîtrise en administration des affaires, "MBA", à l'Université de Sherbrooke.

Nos deux premiers candidats, messieurs Pierre Pelletier et Marcel Labrecque qui, tous deux, sont inscrits à un programme de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional, vont terminer au printemps leur programme d'études. Il s'agira certes d'un évènement très heureux, spécialement pour le Fonds Joncas, qui verra les premiers fruits de son oeuvre d'aide à la formation des spécialistes membres de l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec.

Voici un tableau récapitulatif des bourses présentement accordées.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BOURSES ACCORDÉES JUSQU'AU 15 FÉVRIER 1982.

BOURSIER	MONTANT PRÊTÉ	OPTION BOURSE	DATE D'OBTENTION DU DIPLÔME
PELLETIER Pierre,a.g	3500	2000	30 avril 1982
LABRECQUE Marcel,a.g.	2000	1000	30 avril 1982
BÉDARD Yvan,a.g.	2500	2000	31 août 1984
LAVOIE Claude,a.g.	1500	500	1 janvier 1984
MONGEAU Normand,a.g.	2000	1000	31 décembre 1983

A titre d'information, nous voulons aviser tous nos collègues qui seraient désireux d'entreprendre des études graduées et qui songeraient à demander une aide financière au Fonds Joncas, que deux dates ont

été adoptées comme date de réception des dossiers des candidats. Il s'agit des 1er mai et 1er novembre, ce qui permettra aux administrateurs de se réunir promptement pour étudier chacune des demandes et y répondre dans les plus brefs délais avant que ne commencent les programmes soit, respectivement, le 1er septembre et le 1er janvier.

L'aspect financier de ce rapport annuel sera plutôt bref, puisqu'un état financier complet sera préparé par nos vérificateurs et publié à la fin de la présente année financière. Toutefois, l'absence de campagne de souscription n'a pas empêché l'arrivée de nombreux dons généreux, pour lesquels nous sommes très reconnaissants. De plus, si la hausse des taux d'intérêts a signifié pour certains des difficultés, il en est résulté pour le Fonds Joncas un accroissement de gains significatif, à la suite de placements fort intéressants. L'actif du Fonds Joncas s'évalue approximativement à $50,000, dont environ $12,000 ont été versés en bourses.

Au cours de l'année précédente, les administrateurs du Fonds Joncas se sont vu confier la gestion des avoirs de l'ancien Fonds de prêts aux étudiants, autrefois administré par l'Ordre. Le Fonds Joncas réservera un montant de $5,000.00 pour perpétuer cette forme d'aide aux étudiants de premier cycle.

Sous ce nouveau mandat, les administrateurs ont accordé un prêt à un étudiant qui est présentement à terminer sa quatrième année dans le programme de sciences géodésiques à l'Université Laval.

Les administrateurs se sont réunis trois fois au cours de l'année. En août dernier, lors de la première rencontre, monsieur Michel Côté a remis sa démission comme secrétaire-trésorier et administrateur du Fonds Joncas, dû à un éloignement de la région de Québec pour raisons professionnelles. Les présents administrateurs veulent exprimer à monsieur Côté leur plus grande reconnaissance, lui qui a été parmi

les pionniers dans l'établissement du Fonds Joncas et qui a consacré d'innombrales heures à la bonne marche des affaires de l'oeuvre. Monsieur Côté a été remplacé par Denis Genest.

Signé Denis Genest
Secrétaire-Trésorier

LE FONDS JONCAS

REVENUS ET DÉPENSES ET FONDS DE RPÉVOYANCE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1982

REVENUS	1982	1981 (non vérifiés)
Contributions	22 731$	11 670$
Intérêts	5 042	2 628
	27 773	14 298
DÉPENSES	3 500	3 000
Bourses	400	
Honoraires professionnels	5	50
Lettres patentes, droits	6	1
	3 911	3 051
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	23 862	11 247
FONDS DE PRÉVOYANCE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	25 787	14 540
FONDS DE PRÉVOYANCE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	49 649$	25 787$

LE FONDS JONCAS

(Corporation sans but lucratif
constituée en vertu des lois du Québec

BILAN AU 31 MARS 1982

ACTIF

	1982	1981 (non vérifié)
A COURT TERME		
Encaisse	362$	355$
Dépôts à terme	10 000	22 000
Intérêts courus à recevoir	4 587	932
	14 949	23 287
PLACEMENTS		
Obligations	29 000	
Prêts aux étudiants (note 3)	5 700	2 500
	34 700	2 500
	49 649$	25 787$

LE FONDS JONCAS

NOTES AFFÉRENTES AUX FINANCIERS

DE L'EXERCIE CLOS LE 31 MARS 1982

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds Joncas a pour object principal l'attribution de prêts et bourses à des étudiants qui poursuivent leurs études aux niveaux de la maîtrise ou du doctorat en sciences géodésiques. Les fonds requis proviennent des contributions volontaires reçues et des revenus de Le Fonds Joncas. Cet organisme a été autorisée par les autorités fiscales à accumuler des biens pendant une période de 5 ans se terminant le 31 mars 1986, afin de créer un capital pour distribuer des prêts ou des bourses d'études. Cet organisme est également autorisé, à compter du 1er avril 1986, à n'attribuer aux activités de bienfaisance de l'oeuvre que les revenus tirés des biens accumulés ainsi que les nouvelles contributions perçues.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

a) Prêts et bourses
Toutes les sommes avancées aux étudiants sont inscrites comme prêts. De ces prêts sont déduites les attributions de bourses conditionnelles à l'obtention du diplôme.

b) Placements
Les placements sont inscrits au prix coûtant.

c) Revenus
Les revenus provenant des contributions volontaires sont comptabilisés lors de l'encaissement.

3. PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Prêts aux étudiants	1982	1981
Moins provision pour attribution de bourses	12 200$	5 500$
	6 500	3 000
	5 700$	2 500$

Les prêts aux étudiants portent intérêts à compter de la date d'obtention du diplôme par l'étudiant ou d'une date ultérieure à l'obtention du diplôme, à des taux variant entre 8% et le taux bancaire. Les prêts attribués aux étudiants au 31 mars 1982 viennent à échéance comme suit:

7 700$	en	1984
4 500	en	1985

4. FONDS DE PRÉVOYANCE

Conformément à une entente avec l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, un montant de 5 000$ est réservé à l'attribution de prêts aux étudiants de premier cycle.

5. CHIFFRES PRÉSENTÉS A DES FINS DE COMPARAISON

Certains chiffres de 1981 présentés à des fins de camparaison ont été reclassifiés afin d'être conformes aux normes de présentation.

(17) COMITÉ DES BANQUES DE DONNÉES

Directeur responsable : Gérard Jacques

Président :

Gérard Jacques

Suite à l'expérience ratée de la Banque laurentienne, il a été décidé par le bureau de direction d'abandonner ce comité pour cette année.

Signé Jocelyn Fortin
Secrétaire général

(18) COMITÉ DU TRIANGLE (ad hoc)

Liste des membres :

Réjean Blanchet, président
André Vanier
Denis L. Tremblay
Gaston Bolduc
Jacques Jobin
Jean-Luc Léger
Yves Pigeon
Jacques Sasseville
Jacques Lebrun

Le comité a été formé le 11 septembre 1981 et je crois bien qu'il n'a pas besoin davantage de présentation. Il se compose de Gaston Bolduc, Jacques Jobin, Jean-Luc Léger, Yves Pigeon, Jacques Sasseville Denis-L. Tremblay, André Vanier, Jacques Lebrun et du soussigné.

Dans son avis de convocation pour la première rencontre, le secrétaire général, Jocelyn Fortin, disait que le comité avait pour "but ultime la préparation d'une rencontre avec les hauts fonctionnaires des différents ministères et des organismes publics et parapublics, afin d'y établir un dialogue avec les arpenteurs-géomètres". Cet objectif est apparu un défi de taille aux membres du Comité qui ont alors manifesté le désir unanime de ne pas brûler les étapes. L'opinion de tous était qu'il nous fallait bien établir nos positions, avant d'entreprendre un dialogue productif avec qui que ce soit.

Il fut donc décidé qu'on consulterait d'abord les membres de manière à véhiculer une image vraie de la profession et de ses membres. Avec la bienveillante collaboration du Comité de formation continue, nous avons pu consulter nos confrères arpenteurs-géomètres et géomètres à l'occasion de la session d'automne 1981 des cours de formation continue.

Nous avons pu, pour la circonstance, bénéficier du précieux concours des confrères Gilbert Sasseville, Guy Bruneau et Yvon Bureau qui avaient accepté d'agir comme présentateurs et modérateurs à ces deux exercices de consultation. Tout ce qui a été dit a été enregistré, traduit, épuré, schématisé et mis sous forme de recommandations par le comité.

Ces recommandations du comité lui viennent donc de la réflexion collective et elles ne pourraient être limitatives; elles sont soumises au Bureau en toute déférence, avec l'espoir qu'une attention toute particulière y sera apportée.

Première recommandation :

Que le comité tripartie soit un comité permanent et que la permanence (rotation) y soit assurée.

Deuxième recommandation :

Que le règlement sur la publicité soit sensiblement assoupli, qu'il soit ensuite appliqué avec pondération et discernement de manière que l'arpenteur-géomètre puisse actualiser sa profession et arriver en 1982.

Troisième recommandation :

Que l'étude concernant l'évaluation du programme de formation de l'arpenteur-géomètre soit achevée et qu'on s'empresse d'y donner suite.

Quatrième recommandation :

Que des démarches soient entreprises afin d'inviter les urbanistes et géographes à rallier nos rangs, au titre de géomètres, membres d'un Ordre à exercice exclusif.

Souhaits rattachés à ces recommandations :

- On souhaite que le Comité tripartie s'occupe de l'orientation de la profession, de sa relance;

- On souhaite aussi que le Comité serve d'agent de liaison entre les divers groupements d'arpenteurs-géomètres et s'applique à régler les différends qui pourraient surgir entre eux dès le moment de leur émergence. Ce souhait concrétise en quelque sorte le principe générateur du Comité;

- On souhaite ardemment qu'un kiosque d'information sur la profession soit monté. Que ce soit un "kit" complet et permanent qu'on utilise au besoin;

- On souhaite que l'élan vers la gestion foncière et la gestion en général soit accentué;

- On souhaite que le Bureau étudie la possibilité de permettre l'accès aux statuts et titres de géomètre, via l'extension de l'enseignement à l'Université.

Ce rapport est bref, c'est vrai, mais il implique beaucoup de travail tant du passé que pour l'avenir. Nous souhaitons à nos successeurs autant de plaisir que nous en avons trouvé à cet effort collectif.

Signé Réjean Blanchet, a.g.
Président

(19) COMITÉ DE PUBLICITÉ (ad hoc)

Liste des membres :

Roger Bussières, 1274 président
Yvon Chabot
Robert Yergeau
Jeannot Thomas
Pierre Alarie

Ce comité a étudié la possibilité de changer le règlement de publicité et sa proposition sera débattue lors de l'assemblée générale du 7 mai 1982.

Signé Jocelyn Fortin
Secrétaire général

(20) RAPPORT DU DÉLÉGUÉ AU CONSEIL INTER-PROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Monsieur le Secrétaire-général,

Le Conseil Inter-Professionnel a tenu quatre (4) réunions des délégués des ordres professionnels, et son comité administratif en a tenu dix.

Les principaux comités du Conseil sont:

- compagnies des services multidisciplinaires;
- titre réservé;
- professionnalisme et syndicalisme;
- formation des professionnels.

Le Conseil Inter-professionnel a organisé la rencontre des directeurs-généraux et celle des présidents des ordres professionnels.

Parmi les multiples représentations du Conseil, nous retenons:

- la présentation d'un mémoire aux audiences publiques de l'Office des Professions relatifs aux conditions supplémentaires. Nous avons appuyé sans réserve l'opinion du C.I.Q.;
- le soutien que le C.I.Q. a apporté à l'Ordre des Ingénieurs dans le conflit des diplômés de l'E.T.S.;
- l'acceptation par le C.I.Q. de former à notre demande un Comité pour examiner la possibilité d'un regroupement dans le domaine de l'assurance;
- l'organisation par le C.I.Q. d'une journée d'étude sur le rôle des corporations professionnels et des syndicats professionnels.

L'Ordre des arpenteurs-géomètres a délégué un représentant du monde syndical des arpenteurs-géomètres à cette réunion.

Le coût par arpenteur-géomètre pour l'appartenance au C.I.Q. est de 300$.

Nous devons continuer à collaborer au sein du C.I.Q. afin d'assurer au professionnalisme une défense de ses droits.

Signé Gilles Legault, a.g.,
Délégué

Number/
Numéro
2

Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

Rapport Annuel 1981-82

Volume II

CONSEIL EXÉCUTIF

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Monsieur Claude Vaillancourt
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le quatrième rapport annuel de l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 1981 et le 31 mars 1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Camille Laurin

Sainte-Foy, septembre 1982

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

Monsieur Camille Laurin
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le quatrième rapport d'activités de l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 1981 et le 31 mars 1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Jules Couture

Sainte-Foy, septembre 1982

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

Maître André Desagné, avocat
Président,
Office des professions du Québec
930, chemin Ste-Foy
Québec, Qc

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le quatrième rapport annuel de l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec.

Ce rapport couvre la période comprise entre le 1er avril 1981 et le 31 mars 1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Président,

Jules Couture

Sainte-Foy, septembre 1982

JULES COUTURE
Président

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Chers invités, chers consoeurs et confrères arpenteurs-géomètres et géomètres, Mesdames, Messieurs.

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport des activités de votre comité administratif et bureau de direction de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec couvrant la période du 10 mai 1981 jusqu'à aujourd'hui.

Je crois que je vais répéter ce que plusieurs présidents ont déjà dit: "ce que l'on réalise au cours d'une année d'administration et ce que l'on voudrait ou avait prévu réaliser, c'est tout autre chose et j'ajoute c'est une faible partie de ce que l'on voudrait. Cependant, soyez assurés que tout le travail accompli l'a été fait d'une façon sincère et selon nos moyens. Je ne toucherai pas l'aspect financier, nous garderons cela pour demain matin lors de l'étude des états financiers et du budget proposé pour 1982-1983.

Votre comité administratif a tenu dix-neuf réunions dont trois conférences téléphoniques. Ce comité administratif a travaillé très fort et si vous regardez dans le livre des présences, tout le monde y était à chacune à moins d'avoir une raison bien grave. Le rôle de votre comité administratif, qui avait toujours une réunion la veille d'une réunion du bureau de direction, est de débrousailler les points qui seront portés au Bureau et de régler les problèmes administratifs courants de l'Ordre. Ce comité administratif est d'une importance capitale et je tiens à en remercier les membres qui m'ont aidé énormément dans ma présidence.

Le Bureau de direction s'est réuni à 9 reprises au cours de l'année. Vous me direz que 9 réunions ce n'est peut-être pas beaucoup, j'en conviens; cependant, avec la collaboration de tous, nous avons pris beaucoup de décisions pour le bien de l'Ordre. Chaque administrateur tant par sa présence que par sa pertinence dans les discussions sur tous les sujets a apporté quelque chose de positif.

Je voudrais ici rendre un hommage particulier aux trois administrateurs nommés par l'Office des Professions, ces administrateurs ont amené des points de vue intéressants et différents bien souvent de la façon dont nous, les arpenteurs-géomètres voyons certaines choses. Messieurs, merci.

Évidemment, on a beau avoir d'excellents administrateurs, il en reste que toutes ces personnes qui se dévouent pour le bien de l'Ordre ne peuvent tout faire et nous avons un excellent système que j'ai déjà appelé la "Comitose" mais qui est la "king pin" de l'Ordre. Les comités, où au moins 120 arpenteurs-géomètres travaillent consciencieusement, se réunissent régulièrement et règlent beaucoup de problèmes et font avancer l'Ordre. Je remercie tous les présidents et les membres des comités qui ont oeuvré tout au long de cette année.

La permanence à l'Ordre est capitale et doit être maintenue par tous les moyens.

Au cours de l'an dernier, nous avions un secrétaire-syndic en la personne de M. J. Roland Pelletier. Nous avons commencé l'année de la même façon mais M. Pelletier, pour des raisons de santé, a dû prendre un repos de trois mois, soit du 17 juin au 17 septembre et n'est pas revenu comme secrétaire, mais est resté syndic. Je réalise que nous avions demandé beaucoup à M. Pelletier en remplissant les deux rôles puisqu'aujourd'hui comme par le passé d'ailleurs, nous avons un secrétaire général et un syndic à 80% du temps et tous les deux sont occupés. Je remercie ici M. Pelletier pour le travail ardu et constant qu'il a rendu aux arpenteurs-géomètres et vous verrez par son rapport que la position d'un syndic n'est pas une sinécure et c'est le type qui est le plus exposé à la critique et rarement aux félicitations pour le travail accompli puisque c'est la "police" de l'Ordre.

Le nouveau secrétaire général, en la personne de M. Jocelyn Fortin, fut en poste le 17 juin d'une façon intérimaire pour remplacer M. Pelletier, et depuis le 17 septembre il est permanent. M. Fortin, un ancien de la pratique privée s'aperçoit qu'il y a beaucoup de travail à réaliser mais il a su s'adapter et apprendre rapidement.

Nous voulons que le rôle du secrétaire général en soit un de directeur général. Cette orientation permettrait au président de consacrer moins de temps aux affaires courantes et ainsi s'assurer qu'il sera toujours possible de trouver un arpenteur-géomètre qui sera prêt à chaque année d'accepter de diriger cette "barque".

Le personnel de soutien accompli également un excellent boulot. Mme Nicole-Claude Berna qui est adjointe à l'administration ne perd pas son temps, s'occupe de la Revue, de la correspondance, des procès-verbaux du Comité administratif, du Bureau et de plusieurs comités. Mlle Marie Parent s'occupait de la comptabilité faite sur informatique, de l'immatriculation des futurs arpenteurs-géomètres, de la cotisation, de faire les chèques, etc. Mlle Martine Laplante est réceptionniste et secrétaire.

Tout ça pour dire que la partie de la cotisation qui va au secrétariat n'est pas une dépense inutile mais plutôt vitale à notre profession.

Le comptabilité

Suite à une décision du Bureau de direction, la comptabilité de l'Ordre se fait sur informatique. C'est une année d'ajustement et nous sommes assurés que l'économie qui fut peut-être moindre cette année sera de l'ordre de quelques 2 à 4 mille dollars par année. Il sera peut-être plus facile de comparer les chiffres d'une année à l'autre de cette façon.

L'Office de la construction

Si vous vous rappelez, lors de la dernière assemblée générale annuelle de l'Ordre, aux affaires nouvelles M. Lafrance avait soulevé le point que les employés des arpenteurs-géomètres dans certaines régions devaient se mettre en règle avec l'Office de la construction du Québec. Ce problème a été réglé et plus aucun employé dans l'avenir ne devrait être importuné par les officiers de l'O.C.Q.

Formation des Comités

Ce qui m'a le plus peiné dans la formation des comités, c'est que nous avions plus d'offres d'arpenteurs-géomètres que de postes disponibles. Nous avons dû laisser de côté au moins 70 réponses d'arpenteurs-géomètres qui désiraient oeuvrer au sein des comités. Cela montre que les membres de l'Ordre sont intéressés à collaborer. Malheureusement, ce sont les moyens financiers qui nous obligent à limiter le nombre de membres au sein des comités. Cependant, lorsque c'était possible, nous avons essayé de placer plus de membres d'une même région dans un même comité.

J'en suis venu à la conclusion également que le seul moyen de diminuer ce problème est qu'une partie de ceux qui étaient déjà membres de comité cèdent leur place à d'autres. J'ai constaté que dans certains comités, il y a presque permanence et je ne crois pas que cela soit bien pour l'avenir, il faudrait qu'il y ait une rotation afin qu'un comité puisse se renouveler à tous les 3 ou 4 ans mais sans faire de changement complet en même temps.

La réglementation

Le bureau de direction s'est penché cette année sur plusieurs règlements.

D'abord, nous avons modifié le Règlement délimitant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de l'Ordre. Ce règlement est entré en vigueur le 24 mars 1982.
Le Québec fut divisé en 5 régions: Région de l'Est, Québec, Centre, Montréal, Ouest. C'est pourquoi cette année malgré qu'il y ait élections, seuls les membres de la Région de Montréal et de Québec ont

voté. L'an prochain, il y aura des élections dans la région de Québec, du centre et de Montréal. L'année suivante, l'Est, Québec, l'Ouest et Montréal. Pensez-y, il y aura des postes disponibles.

En même temps, il y eut la modification au règlement relatif aux modalités d'élection du président et des administrateurs de l'Ordre.

Vu le jugement de la Cour Suprême concernant la Loi 101, tous les règlements et lois doivent être adoptés en français et en anglais et le règlement concernant les affaires du Bureau et les assemblées générales l'avait été seulement en français.

Nous aurons deux nouveaux règlements. En premier lieu, celui concernant la tenue d'une étude. Ce règlement fut publié dans la Gazette Officielle le 27 janvier 1982 et la seconde devrait avoir lieu sous peu. Trois mois après, il entrera en vigueur.

Le second nouveau règlement est celui sur le greffe... enfin! Après quelques vingt-deux ans d'études, de délibérations et de discussions, le Bureau de direction a décidé de le finaliser et au moins d'en avoir un. Ce règlement a été l'objet d'une première publication dans la Gazette Officielle le 7 avril et s'il n'y a pas eu d'objection majeure avant le 7 mai 1982 soit aujourd'hui il entrera en vigueur 6 mois après la seconde parution.

Nous savons qu'il n'est pas parfait, mais il sera toujours possible d'y apporter des amendements.

De plus, comme vous allez le voir tout au cours de l'assemblée générale, le bureau de direction, grâce à la collaboration du Comité de Réglementation, à celui de l'assurance-responsabilité professionnelle et du Comité ad hoc sur la publicité, vous présentera quatre projets de règlements, soit la publicité, l'assurance-responsabilité professionnelle, le certificat de localisation et le piquetage.

Je veux rendre un hommage particulier à ce Comité de Réglementation qui a travaillé d'une façon très ardue cette année.

L'Assurance-responsabilité professionnelle

Le Bureau de direction a demandé au Comité d'assurance-responsabilité professionnelle d'aller voir ailleurs. Nous lui avons demandé d'étudier à fond la police d'assurance de la compagnie Kansa. Après cette étude, nous étions d'accord que nous devions continuer avec Gestas. Cependant, nous devons trouver le moyen de diminuer les sinistres qui auront pour conséquence de diminuer les primes. Ce n'est pas la compagnie d'assurance qui fera cela; seuls les arpenteurs-géomètres pourront le faire.

Le projet de règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle qui vous sera présenté en même temps que celui concernant le certificat de localisation et celui du piquetage sera un moyen qui nous aidera.

Il sera loisible d'augmenter la franchise et d'augmenter la protection. De cette façon, nous pourrons peut-être diminuer le coût des primes parce que de la façon où nous allons, l'assurance deviendra de plus en plus dispendieuse.

J'espère que tous les membres prendront sérieusement en considération ces trois règlements et que les résultats seront positifs.

Nouveaux membres

J'ai assermenté cette année 55 nouveaux arpenteurs-géomètres.

Je veux remercier ici la Ville de Ste-Foy qui a reçu le Bureau de direction, les nouveaux arpenteurs-géomètres et quelques invités lors de l'assermentation du 17 juin 1981.

La Ville de Québec nous recevait le 17 février 1982 pour l'assermentation de quelques 20 nouveaux arpenteurs-géomètres. Je remercie le Maire Jean Pelletier de son aimable accueil.

L'Office des Professions

Le Bureau de direction s'est penché sur le rapport de l'Office des professions concernant "l'Avis sur les conditions supplémentaires au diplôme ou à la formation de base" et les comités de formation qui recommande au gouvernement d'abolir les examens d'admission aux Ordres professionnels et de former des comités Ordre-Université.

Le Bureau a appuyé le mémoire préparé par le Conseil Interprofessionnel du Québec et a de plus donné sa position à l'Office des Professions.

L'Ordre préconise de garder l'autorité sur le jugement de la qualité des candidats à la profession d'arpenteur-géomètre et préconise également un juniorat de deux ans pour chaque candidat avant de devenir arpenteur-géomètre.

De plus, au cours de l'année, le secrétaire général et moi-même avons rencontré le Président de l'Office des Professions afin de discuter de certains amendements à nos divers règlements. Les relations sont excellentes.

Le Centenaire

Un comité... qui s'impose tout au cours de l'année. Le Bureau de direction a appuyé le comité du centenaire, tant dans son orientation que dans sa campagne de financement et de ses réalisations. Lorsque le comité a changé son orientation, "le passé c'est beau mais pensons à l'avenir", ce qui en a résulté c'est la publicité à la télévision et le dépliant publicitaire.

Je veux rendre un hommage à tous les membres de ce comité, en particulier Pierre Aubé le président, et Denis L. Tremblay qui ont travaillé d'arrache-pied depuis septembre. Je les en remercie au nom de tous.

Une main d'applaudissement.

Le Comité Tripartite

Il avait été demandé lors de la dernière assemblée générale qu'une réunion entre les deux associations et l'Ordre se fasse. Le résultat fut de former le comité tripartite et suite aux deux réunions lors des cessions de formation continue, vous verrez le résultat dans le rapport de ce comité ad hoc.

Le Gouvernement du Québec

Suite à une demande de l'Association des arpenteurs-géomètres-conseils du Québec concernant les protocoles d'entente signés entre le gouvernement du Québec et différentes minicipalités au sujet de la mise à jour d'une carte urbaine, de l'implantation de points géodésiques de quatrième ordre et de l'entretien de ceux déjà existants, nous avons demandé au ministère d'indiquer dans ces ententes que ces travaux devraient être faits par des arpenteurs-géomètres.

Le problème étant qu'une municipalité avait engagé un technicien sous l'autorité immédiate de l'urbaniste de la ville et bien sûr le support technique et professionnel des arpenteurs-géomètres du Service de la Géodésie du ministère de l'Énergie et des Ressources.

Nous voulons donc demander au ministère d'y ajouter la phrase suivante: "Que le tout soit fait conformément aux différentes lois et règlements régissant l'Établissement des réseaux géodésiques".

Dans ce dossier, j'ai rencontré l'ex sous-ministre Jean-Noël Poulin, le sous-ministre associé M. Jean-Claude Mercier, le sous-ministre adjoint M. Maurice Duval, le directeur général des Levés M. Michel Paradis, le directeur du Service de la géodésie M. Hubert Rousseau et M. Jean Bédard ainsi que le maire de la municipalité en question.

La Faculté de Géodésie

Trois rencontres ont eu lieu cette année avec les autorités de la Faculté de Géodésie de l'Université Laval. Une première au début de l'année; cette rencontre se voulait une rencontre de discussions générales et de courtoisie. Les deux autres rencontres, soit une à la Faculté en compagnie du secrétaire général et de M. Denis St-Pierre et l'autre, ce fut M. le doyen Hardy qui est venu rencontrer le Bureau de direction.

Suite aux résultats des examens d'admission à l'Ordre, le Bureau de direction s'est posé de sérieuses questions sur les cours de la faculté et la formation des futurs arpenteurs-géomètres. Les résultats montrent que du côté technique et scientifique tout semble à point, mais moins du côté légal et aménagement; nous croyons qu'il n'y a pas assez de cours dans ces deux domaines.

Le doyen nous rendra visite cet après-midi pour nous expliquer le point de vue de la Faculté, et vous pourrez poser les questions que vous jugerez pertinentes.

Fonds Joncas

Le bureau de direction a décidé de transférer au Fonds Joncas le fonds prêt aux étudiants en s'assurant que le Fonds Joncas réserve une partie de ces argents au cas où certains étudiants du premier cycle aient besoin de prêts pour compléter leurs études universitaires.

Volumes

Comme nous l'avons vu hier soir, le Bureau de direction a accepté de supporter notre confrère J. Roland Pelletier pour écrire deux volumes, soit le premier qui a pour titre "Arpenteur-géomètre, un siècle, 1882-1982" qui est l'histoire de l'Ordre des arpenteurs-géomètres. Le deuxième est un document-souvenir proposé par le Comité du Centenaire, qui relate l'histoire de quelques arpenteurs de Nouvelle-France. Un document très intéressant.

L'Ordre des Notaires

Sur l'invitation du président de la Chambre des Notaires, nous avons eu une réunion qui regroupait les présidents des Ordres professionnels suivants: le Barreau du Québec, l'Ordre des Ingénieurs, l'Ordre des Notaires, l'Ordre des comptables agréés et l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec.

Cette réunion m'a permis de réaliser que si nous étions plus nombreux, nous pourrions faire beaucoup pour les membres et la cotisation serait moins élevée.

Que voulez-vous, nous avons les mêmes obligations que l'Ordre des Ingénieurs, mais ils sont 23,000 et leur cotisation d'environ $100.00.

Je crois que l'Ordre a avantage à participer à ces réunions et à collaborer avec les autres professions, c'est une façon de se faire mieux connaître.

Le Service du Cadastre

M. Normand Jobidon, arpenteur-géomètre est venu rencontrer le Bureau de direction et la discussion a porté sur les erreurs que les arpen-

teurs-géomètres font lorsqu'ils présentent des documents au Service du Cadastre.

Ce n'est pas un problème nouveau et encore plus, la situation ne s'améliore pas.

Dans l'avenir, il est certain que le Service du Cadastre, vu les coûts toujours grandissants pour ces corrections, ne pourra plus continuer de cette façon, et si des erreurs sont laissées sur les documents ce sont les arpenteurs-géomètres qui payeront.

Je crois que plus de vigilance dans la préparation de nos documents nous aiderait et ainsi on éviterait des réclamations.

En ce qui concerne les frais que le Service du Cadastre et que l'Association des arpenteurs-géomètres-Conseils du Québec appelle une taxe déguisée, l'Ordre ne s'est pas encore prononcé publiquement sur le sujet, puisque nous ne savons pas encore à quoi serviront ces argents.

S'il y avait un membre du Service du Cadastre qui pourrait nous le dire, je l'apprécierais beaucoup, durant la période de questions qui suivra ce rapport.

La Corporation professionnelle des Technologues

J'ai rencontré le directeur général de la Corporation professionnelle des Technologues.

Ils sont 6,000 et soyez assurés qu'ils sont très actifs et recrutent beaucoup de membres. Ce sont des gens qui sont placés partout et je crois que l'Ordre doit être très vigilant.

Et ceci amène le Bureau de direction à se poser la question: Pourquoi n'essayerions-nous pas d'élargir nos cadres, de voir autour de nous s'il n'y aurait pas d'autres spécialistes que nous pourrions inviter à joindre nos rangs.

N'oublions pas que 760 membres, ce n'est pas nombreux, nous serons peut-être 1,000 en 1992 mais les autres Corporations auront grandi également.

La Frontière Québec/Terre-Neuve

Comme vous l'avez réalisé hier soir, lors de la conférence de presse donnée par M. Paul Lachance, l'intérêt des arpenteurs-géomètres sur ce sujet est beaucoup plus technique que légal.

Le Bureau de direction a décidé de s'en tenir à cela, suite à la recommandation du Comité.

La position des arpenteurs-géomètres de Terre-Neuve est la suivante: inciter les gouvernements à déterminer la frontière au moins où il se fait des travaux tel le développement minier.

Je remercie M. Paul Lachance ainsi que les membres du comité pour leur travail dans ce dossier.

Le Conseil Interprofessionnel de l'Aménagement

Suite à une invitation de l'Ordre des Architectes du Québec, le conseil Interprofessionnel de l'Environnement est en voie de formation.

Les buts principaux sont les suivants:

1. La promotion d'un meilleur aménagement de notre environnement;

2. L'amélioration des échanges entre les professionnels de l'aménagement en vue d'une meilleure compréhension des divers pratiques professionnelles.

Le Conseil est formé des Ordres suivants: agronomes, architectes, arpenteurs-géomètres, évaluateurs agréés, ingénieurs et ingénieurs forestiers ainsi que des associations d'architectes paysagistes, décorateurs, graphistes et désigners.

Les arpenteurs-géomètres se doivent d'être présents.

Les Honoraires professionnels

Le Bureau de direction de l'Ordre a décidé de donner son appui à l'Association des arpenteurs-géomètres-Conseils du Québec dans les discussions auprès du Conseil du Trésor du Gouvernement du Québec en ce qui regarde les honoraires des arpenteurs-géomètres. Cette négociation sera entreprise par l'Association.

Le Bureau croit que c'est plutôt le rôle de l'Association d'entreprendre de telles négociations.

Enfin, pour terminer ce rapport qui vous résume en quelques mots les activités de votre président, de votre comité administratif et de votre Bureau de direction, je dois vous dire que j'ai été très heureux de vous représenter au Congrès des arpenteurs-géomètres de la Nouvelle-Écosse à Baddeck, au congrès des arpenteurs-géomètres de l'Ontario à Toronto, au congrès des arpenteurs-géomètres de l'Alberta à Jasper et enfin à celui de l'Association canadienne des Sciences Géodésiques à Ottawa qui fêtait comme notre Ordre leur Centenaire... C'est un bon côté de la présidence.

Je remercie tous ceux qui ont collaboré tout au cours de la présente année.

Merci.

M. le Doyen Yvan Hardy:

Au prochain président: Le Doyen dans les trois prochaines années répondra à l'invitation du président au congrès de l'Ordre avec promptitude.

Le Président:

Merci M. Hardy.

14h:45 12. Rapport du Syndic

Le Président:

J'invite maintenant le Syndic de l'Ordre M. J. Roland Pelletier à venir nous présenter son rapport.
M. Pelletier avant de faire lecture de son rapport propose la résolution suivant.

M. Pelletier:

Résolution nº 09-8

Sur proposition de J. Roland Pelletier appuyé par Julien Lacroix et résolu à l'unanimité de féliciter les organisateurs du congrès, les membres du Comité du Centenaire pour la réalisation de ce magnifique congrès.

Lecture du rapport par le Syndic

Au cours de la présente année financière, le syndic a reçu 327 lettres et en a expédiées 514, sur une période de 8½ mois; vous êtes parfaitement libres d'établir l'équivalence pour 12 mois si vous le désirez.

Cette correspondance a nécessité l'ouverture de 192 dossiers. Plus de 60% de ces griefs pourraient disparaître si une communication s'établissait entre le professionnel et son client, car je constate qu'il existe 23 cas que l'on peut qualifier de manque de coopération entre l'arpenteur-géomètre et son client, dont 5 se sont produits entre deux confrères.

Quarante-huit griefs concernant des comptes; dans plus de la moitié des cas, il vous aurait été possible de régler ce problème en communiquant avec votre client et en lui transmettant toutes les explications nécessaires.

Les présumées erreurs sont une source d'ennui pour tout le monde, car 19 dossiers peuvent être classifiés dans cette catégorie. Un autre sujet qui est l'objet de bien de commentaires, c'est celui de la publicité. Il faut tout de même se rendre à l'évidence qu'il y en a qui considère que c'est sérieux, car 37 d'entre vous ont jugé

bon de porter plainte contre leurs confrères au sujet de la publicité.

Les sept divergences d'opinion contre lesquelles j'ai reçu des plaintes de vos clients auraient pû être évitées, en grande majorité, si les arpenteurs-géomètres concernés avaient communiqué l'un avec l'autre.

Au total, j'ai reçu 51 plaintes d'arpenteurs-géomètres contre des confrères, je me demande si ce n'est pas un peu trop et je demeure convaincu qu'il y a un manque de communication et qu'un certain dialogue devrait s'établir.

Il y a environ 500 confrères en pratique privée et 192 dossiers ont été ouverts; ça représente tout de même 38% de nos effectifs. De plus, 51 de ces plaintes sont en provenance d'arpenteurs-géomètres contre leurs confrères. Je suis pleinement d'accord avec une campagne de publicité, mais je crois aussi que le rétablissement du dialogue est absolument nécessaire si nous désirons progresser dans la bonne voie.

Le problème n'est pas nouveau, car il existait avant la venue au monde de la majeure partie d'entre vous. Je crois que le centenaire est une belle occasion d'avoir moins de mépris pour l'observance des règlements. Pour un certain nombre, il s'agit de pratiquer le système du "pas vu, pas pris"; ce n'est sûrement pas ce que la déontologie nous enseigne car je considère que le dialogue est préférable à cette méthode.

Alors que le sénateur Gasgrain était nommé président d'honneur à vie de notre Corporation, il mentionnait en cette circonstance: "S'il vous arrive que vous ne soyez pas d'accord avec un de vos confrères, essayer d'établir un terrain d'entente plutôt que d'engager une polémique qui est toujours préjudiciable à tous ceux qui sont concernés". Plus tard, en 1969, au cours de l'assemblée générale annuelle, notre confrère Gilbert Sasseville s'exprimait en ces termes: "Arrêtons de nous chercher mutuellement des poux". Cette attitude aura plus fait depuis quelques années pour donner de nous à l'extérieur une fausse image que toutes les bêtises elles-mêmes que l'un ou l'autre d'entre nous nous aurait pu commettre.

Il serait peut être temps, à l'occasion du centenaire, que nous tenions compte et que nous mettions en pratique ces conseils et ces avertissements, sinon, il se produira un effritement sérieux.

Le Président:

Merci M. Pelletier.

Est-ce-qu'il y en a qui ont des questions à poser à M. Pelletier?

Je demande une proposition pour accepter le rapport du Syndic.

10h15 6. Rapport du secrétaire, Jocelyn Fortin

Je demande à M. Fortin, secrétaire général de l'Ordre de bien vouloir venir présenter son rapport.

M. Fortin fut nommé par intérim le 17 juin 1982, suite au départ de M. J. Roland Pelletier pour cause de maladie. M. Pelletier avait été nommé secrétaire lors de la dernière assemblée générale et le fut jusqu'au 17 juin. Par la suite, le 17 septembre 1982, après avoir fait un appel auprès des membres pour obtenir des candidatures, trois noms sont parvenus et M. Fortin fut choisi par le Bureau de Direction.

M. Fortin,

Rapport du Secrétaire

Comme l'a mentionné le président dans son rapport, j'ai été appelé à remplir le poste de secrétaire pro-tempore, ainsi que celui de syndic-adjoint pour la période du 18 juin au 1er août 1982, date à laquelle j'ai été nommé secrétaire général de l'Ordre.

Évidemment, remplacer le secrétaire et par surcroit le syndic du jour au lendemain, n'est pas chose facile. Cependant il y a des situations ou le temps pour apprendre est très limité et c'est à ce moment qu'il faut apprendre vite. J'ai donc chaussé mes souliers de course pour aller au plus pressant, car lors de mon engagement, le Bureau de direction m'a donné comme mandat principal de diffuser le plus possible, les services étendus que les arpenteurs-géomètres peuvent rendre à la population.

Conseil Interprofessionnel du Québec

Le conseil Interprofessionnel a formé en 1981 un comité regroupant les responsables des Ordre professionnels, s'occupant de la publicité. J'ai assisté à ces réunions et présentement le C.I.Q. est à préparer un schéma qui pourrait permettre aux Ordres professionnels un contact plus direct avec les différents organismes qui oeuvrent dans le domaine de la publicité, le dossier est actif.

Office des Professions

Le président vous a énuméré les principales démarches entreprises auprès de l'Office cette année. J'aimerais ajouter que nous avons trouvé là une oreille attentive à nos demandes et aussi une volonté très ferme de nous rendre les échanges faciles et amicaux.

Conseil Canadien des Arpenteurs-Géomètres

Il n'y a pas eu de ce côté d'entretien au niveau du secrétaire et M. Gérard Raymond qui nous représente au sein de cet organisme vous en dira plus long.

Autres comités

Parmi les autres comités, dont les rapports vous sont fournis lors de l'inscription, il y en a un qui demande plus d'attention de la part du secrétaire général et c'est celui de la Revue. En effet, nous recevons beaucoup de félicitations à l'Ordre au sujet de notre revue et je peux vous assurer que c'est mérité, surtout de la part des membres du comité.

Cette revue, qui se veut notre carte d'affaire, est expédiée dans les dix Provinces du Canada, aux États-Unis, en Angleterre, en France, en Hollande, en Afrique du Nord et plusieurs autres pays... Il faut donc y mettre du temps et de l'argent pour ne pas sacrifier la qualité du produit ou à défaut, abandonner le tout. Il ne faut pas oublier quand même que cette revue coûte à chacun d'entre vous environ $45.00.

En définitive, nous avions une vingtaine de comités à coordonner et comme à chaque année, on se demande toujours s'il y en a trop, mais on cherche toujours lesquels enlever.

Le secrétariat

Le secrétariat compte actuellement 5 personnes dont le secrétaire général, le syndic, une adjointe à l'administration et deux secrétaires dactylos. Nous commencerons dès ce mois-ci à compiler sur informatique, le livre des greffes des arpenteurs-géomètres, ainsi que le fichier des membres.

Nous sommes actuellement 756 membres plus les 4 que nous assermenterons devant vous demain, pour un total de 760. Au chapitre des greffes, nous en compilons présentement 1730 complets plus une multitude de parties de greffes qui fait que la mise à jour manuelle est devenue impossible. C'est pourquoi, nous avons modernisé notre système de traitement de texte et de traitement de fichier de façon à le rendre plus efficace.

En terminant, j'aimerais mentionner à ceux qui ont eu des problèmes au sujet du système de facturation à l'Ordre, que nous sommes à terminer notre période de rodage et qu'à partir de l'automne, tout sera au point.

Merci de votre attention.

Jocelyn Fortin, a.g.
Secrétaire général

ÉTATS FINANCIERS
1981-1982

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER

DE L'EXCERCICE CLOS
LE 31 MARS 1982

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

ÉTATS FINANCIERS

- Bilan
- Résultats et surplus accumulé
- Évolution de la situation financière
- Notes afférentes aux états financiers

ANNEXES

- A Détail des revenus et dépenses
- B Détail des dépenses fixes
- C Détail des dépenses variables

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec

Nous avons vérifié le bilan du fonds d'administration générale de l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec au 31 mars 1982 ainsi que l'état des résultats et du surplus accumulé et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date et avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de l'Ordre, ces états financiers sont rédigés de manière à présenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec au 31 mars 1982 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Poissant & Richard
Comptables agréés

Sept-Iles, Québec
Le 23 avril 1982.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRE DU QUÉBEC

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

BILAN AU 31 MARS 1982

ACTIF

	1982	1981
À COURT TERME		
Encaisse	20 885 $	14 022 $
Débiteurs	16 840	8 900
Subvention à recevoir (note 2)	1 098	
Stocks	1 591	1 288
Frais payés d'avance	6 531	5 750
	46 945	29 960
IMMOBILISATIONS (note 3)		
Ameublement et améliorations locatives	56 534	55 794
Moins amortissement accumulé	44 675	41 898
	11 859	13 896
	58 804 $	43 856 $

PASSIF

À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	20 556 $	12 246 $
Du au fonds Prêts aux Étudiants	80	
Revenus perçus d'avance	21 300	448
Tranche de la dette à long terme échéant à court terme	3 520	3 295
	45 456	15 989
DETTE À LONG TERME (note 4)		3 507

AVOIR DES MEMBRES

SURPLUS ACCUMULÉ	13 348	24 360
	58 804	43 856 $

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET SURPLUS ACCUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1982

	1982	1981
REVENUS	413 776 $	346 772 $
DÉPENSES		
FONCTIONS		
Bureau et comité administratif	260 236	212 714
Admission à l'exercice de la profession	12 829	13 688
Discipline	36 968	36 346
Inspection professionnelle	2 379	9 988
Formation continue	20 709	14 506
Revue	37 922	32 066
Rapport annuel	3 004	2 997
Tableau	2 628	1 146
	376 675	323 451
COMITÉS		
Banque de données	400	1 500
Réglementation et législation	785	3 150
Arbitrage	2 160	1 310
Discipline	5 715	992
Assurances	2 582	1 233
AD HOC Québec-Terre-Neuve	2 014	1 809
Promotion de la profession	4 303	3 810
Autres	1 206	1 066
Base d'étalonnage	309	
Profession élargie	79	
Centenaire	18 562	
Relations publiques	6 888	
Conseil interprofessionnel du Québec	3 110	
	48 113	14 870
BÉNÉFICE NET (PERTE)	(11 012)	8 451
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	24 360	20 909
Contribution au fonds Joncas	------	(5 000)
SURPLUS ACCUMULÉ À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13 348 $	24 360 $

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

DE L'EXERCICE CLOS DU 31 MARS 1982

	1982	1981
PROVENANCE DU FONDS DE ROULEMENT		
Exploitation		
Bénéfice de l'exercice		3 451 $
Postes n'ayant pas d'incidence sur le fonds de roulement		
Amortissement		4 930
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations		(116)
		8 265
Produit de disposition d'immobilisations		423
		8 688
AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT		
Exploitation		
Perte de l'exercice	11 012 $	
Poste n'ayant pas d'incidence sur le fonds de roulement		
Amortissement	(2 777)	
	8 235	
Additions aux immobilisations	740	
Diminution de la dette à long terme	3 507	2 866
	12 482	2 866
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	(12 482)	5 822
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT DE L'EXERCIE	13 971	8 149
	1 489	13 971 $

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAIL DES REVENUS ET DÉPENSES — ANNEXE A

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1981

	1981	BUDGET	1980	BUDGET
REVENUS				
Cotisations	$256,042	$269,230	$252,499	$253,150
Honoraires d'examens	28,450	24,500	27,375	20,000
Cours, formation continue			5,860	
Immatriculations	775	2,000	1,975	1,750
Publications	180	900	900	
Assemblées générales	34,447	20,000	23,119	
Arbitrage des comptes	1,793	700	945	400
Revues	14,391	15,000	3,330	2,750
Intérêts gagnés	4,883	5,600	5,516	1,000
Subventions		6,500	6,500	
Licences	480	1,000	1,100	1,000
Amendes	1,100	2,000	9,412	7,200
Autres	4,231	5,000	6,058	2,000
	$346,772	$352,430	$344,419	$289,250
DÉPENSES				
Masse salariale	$ 98,184	$127,440	$108,611	$100,800
Jetons de présence	18,225	21,850	24,623	18,000
Fonds de pension	2,761	5,000	5,000	[illegible]000
Services professionnels	5,089	11,600	3,818	[illegible]500
Frais de séjour, de déplacements et de représentation	63,733	49,900	44,405	32,000
Frais d'occupation	18,715	17,850	16,609	17,000
Communications	19,036	18,300	14,031	15,000
Assurances	1,286	900	880	700
Papeterie, fournitures et impression	53,726	49,190	40,411	35,400
Contributions	12,451	11,000	10,615	10,000
Achats de livres	2,689	2,000	2,028	2,000
Intérêts	1,748	2,100	2,122	1,000
Assemblées générales	33,886	20,000	24,729	3,000
Amortissement	4,930	7,000	6,390	6,500
Mauvaises créances	1,791	300	916	
Autres	71	8,000	2,885	5,200
Fonds de roulement et frais de contentieux				32,150
	$338,321	$352,430	$308,073	$289,250

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAIL DES DÉPENSES FIXES — ANNEXE B

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1981

	1981	1980
SECRÉTARIAT PERMANENT		
Salaires et avantages sociaux		
Salaires du secrétaire	$ 21,000	$ 36,000
Salaire du permanent	36,346	29,236
Salaire des secrétaires	36,807	32,320
Avantages sociaux	4,031	3,890
Fonds de pension	2,761	5,000
Frais d'administration		
Frais d'occupation	18,715	16,609
Frais postaux	9,065	8,159
Télécommunications	7,135	5,637
Assurances	1,286	880
Papeterie, fournitures et frais d'impression	13,727	17,248
Photocopieur	2,767	2,287
Contributions	12,451	10,615
Contribution - fonds Joncas	5,000	5,735
Frais judiciaires et bancaires	602	600
Intérêts sur la dette à long terme	1,145	1,522
Achats pour revente	2,760	2,010
Amortissement et dépréciation	4,930	6,390
Mauvaises créances	1,791	916
Perte sur disposition d'actifs		2,885
	$ 182,319	$ 187,939

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAIL DES DÉPENSES VARIABLES — ANNEXE C

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1981

	1981	1980
SERVICES PROFESSIONNELS		
Services avocats	$ 1,157	$ 7,165
Vérificateurs	3,000	2,500
	$ 4,157	$ 9,665
COMITÉ ADMINISTRATIF - BUREAU DE DIRECTION		
Jetons	$ 5,950	$ 5,900
Représentation	748	4,321
Déplacements	27,798	15,828
	$ 34,496	$ 26,049
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE		
Assemblée générale annuelle	$ 33,886	$ 24,729
COMITÉ DES EXAMINATEURS		
Jetons	$ 7,925	$ 13,800
Déplacements	4,965	4,716
Télécommunications		214
Impression, fournitures et papeterie		77
Photocopies		60
	$ 12,890	$ 18,867
CONCILIATION		
Autres experts		$ 33
Avocats		685
Représentations		25
Déplacements		117
		$ 860

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAIL DES DÉPENSES VARIABLES (SUITE) ANNEXE C

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1981

	1981	1980
COMITÉ INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Jetons		$ 723
Avocats	$ 50	600
Déplacements	9,938	3,700
Télécommunications et photocopies		81
	$ 9,988	$ 5,104
COMITÉ DE FORMATION CONTINUE		
Jetons	$ 4,350	$ 4,200
Déplacements	6,718	3,019
Frais de repas remboursés		8,010
Papeterie, fournitures et impression	3,438	778
	$ 14,506	$ 16,007
COMITÉ DE LA REVUE		
Impression et rapport annuel	$ 27,767	$ 13,086
Déplacements	1,463	727
Frais postaux	2,836	
	$ 32,066	$ 13,813
TABLEAU		
Impression	$ 1,146	$ 1,230
COMITÉ DE RÉGLEMENTATION		
Déplacements	$ 1,265	$ 248
Impression et fournitures	1,885	3,336
	$ 3,150	$ 3,584
COMITÉ DE RÉÉVALUATION DE LA PROFESSION		
Déplacements		$ 943
Impression et fournitures		100
		$ 1,043

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAIL DES DÉPENSES VARIABLES (SUITE) ANNEXE C

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1981

	1981	1980
COMITÉ ARBITRAGE DES COMPTES		
Déplacements	$ 1,210	$ 437
Avocats	100	
	$ 1,310	$ 437
COMITÉ DE DISCIPLINE		
Déplacements	$ 210	$ 259
Avocats	782	
	$ 992	$ 259
RAPPORT ANNUEL	$ 2,997	$ 2,156
COMITÉ ASSURANCE RESPONSABILITÉ		
Déplacements	$ 1,233	$ 270
AUTRES COMITÉS		
Déplacements	$ 1,066	$ 677
COMMISSIONS		
Déplacements		$ 25
PROMOTION DE LA PROFESSION		
Déplacements	$ 3,810	$ 1,094
BANQUE DE DONNÉES		
Déplacements	$ 1,500	
AD HOC QUÉBEC - TERRE-NEUVE		
Déplacements	$ 1,809	

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Jules Couture
Roger Beausoleil
Benoît Grimard
André Gendron
Jacques Dupuis
Richard Castonguay
Gérard Jacques
Gilles Legault
Gérard Raymond
Denis St-Pierre
Marc Thiboutot

ADMINISTRATEURS NOMMÉS

Daniel Choquette
André Jalbert
Robert Côté

COMITÉ ADMINISTRATIF

Jules Couture
Roger Beausoleil
Benoît Grimard
André Gendron
Robert Côté

EMPLOYÉS PERMANENTS

Jocelyn Fortin, secrétaire général
J.-Roland Pelletier, syndic
Nicole-Claude Berna
Marie Parent
Martine Laplante

IMMATRICULATIONS

En vigueur le 1er avril 1981	268
Délivrées au cours de l'année	35
Révoquées au cours de l'année	0
En vigueur le 31 mars 1982	35

PERMIS

En vigueur le 1er avril 1981	730
Délivrés au cours de l'année	54
- Réguliers	54
- Restrictifs	0
- Réintégration	1
- Décédés	2
- Révoqués au cours de l'année	1
- Retraits volontaires du tableau	1
- Retraités	9
En vigueur le 31 mars 1982	756